



Evolution de la profession infirmière

Infirmiers & Médecins

Février 2026

**Ensemble, prenons soin de
demain**



◆ Objectifs et cible

Objectifs :

- Connaître l'**opinion** des infirmiers et médecins sur les orientations évoquées par le décret relatif aux activités et compétences de la profession infirmière, paru au Journal Officiel du 24 décembre 2025
- Identifier les **besoins** des infirmiers pour un exercice plus serein dans ce nouveau cadre
- Evaluer la **perception** de la synergie / coopération entre les professionnels de santé
- Dresser le **bilan** que font les IPA de leur profession

Cible : 78,5K professionnels de santé (libéraux, hospitaliers et salariés)



◆ Méthodologie, terrain & échantillon

Méthodologie : Enquête en ligne via le logiciel Episto + stories sur les pages FB et Instagram « Infirmières MACSF »

Terrain : du 6 au 16 février 2026

Echantillon : 890 répondants répartis de la manière suivante :

Profession	Nombre	%
Infirmier diplômé d'État (IDE)	515	58%
Médecin	201	23%
Infirmier spécialisé (IADE-IBODE-PUER)	62	7%
Infirmier en pratique avancée (IPA)	35	4%
Etudiant ou interne en médecine	34	4%
Etudiant infirmier	22	2%
Cadre de santé	21	2%

Redressement : Pas de redressement appliqué

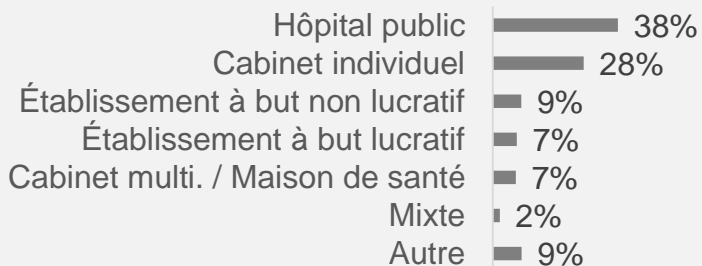
Lecture : Profession, type de structure, ancienneté d'exercice et tranche d'âge



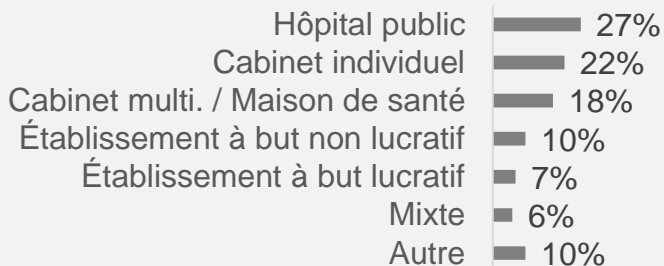
PROFIL DES RÉPONDANTS

STRUCTURE (hors étudiants & internes)

INFIRMIERS



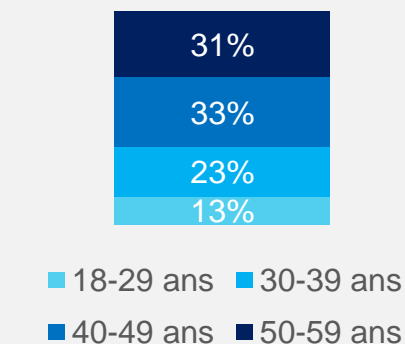
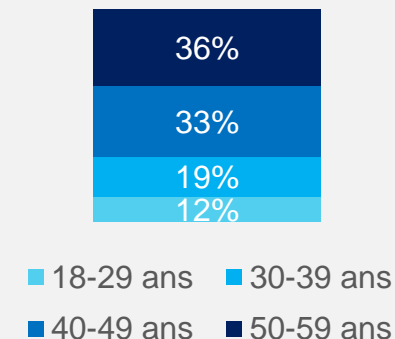
MEDECINS



ANCIENNETE EXERCICE (hors étudiants & internes)



AGE (y/c étudiants & internes)



1

Connaitre l'opinion** des infirmiers et
médecins sur les orientations
évoquées par le **décret relatif aux
activités et compétences de la
profession infirmière**, paru au
Journal Officiel du 24 décembre 2025**

Ensemble, prenons soin de
demain

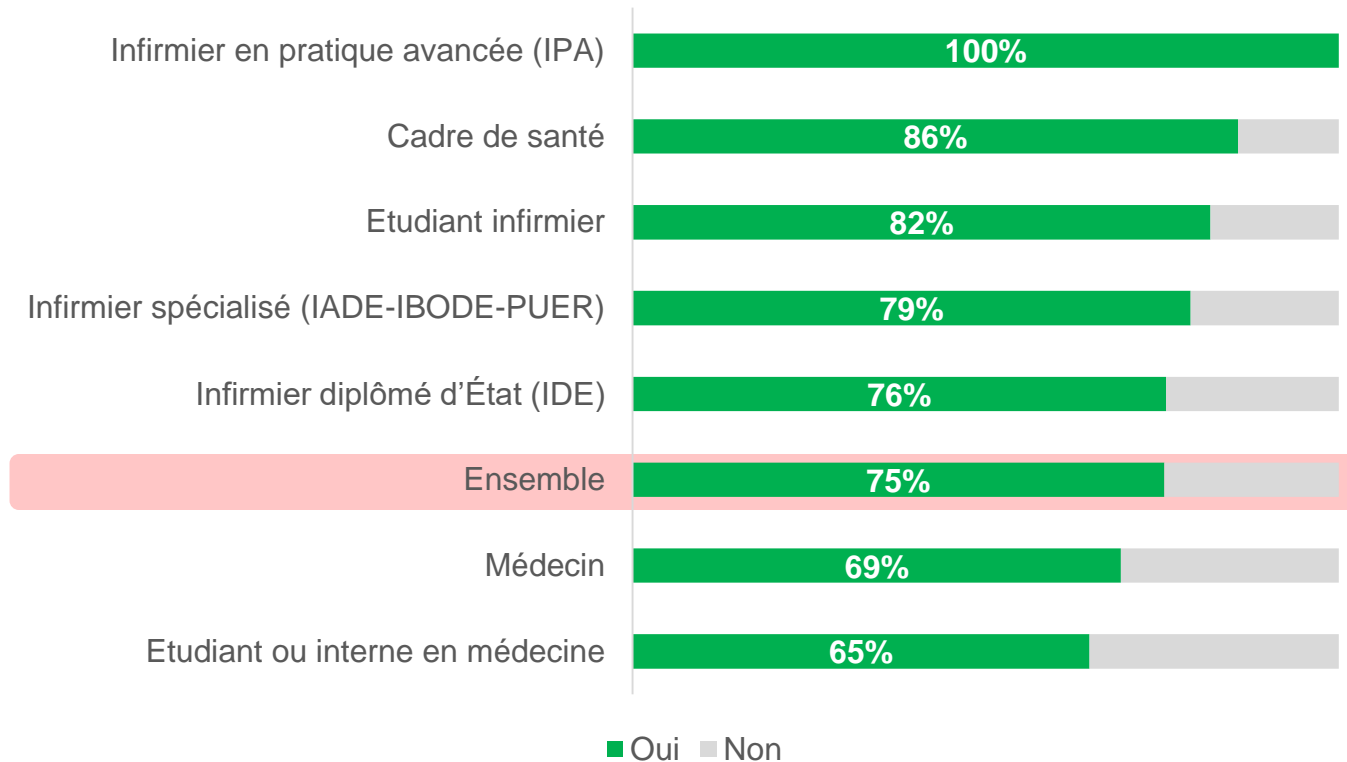


**Avez-vous entendu
parler du décret du 24
décembre 2025 ?**

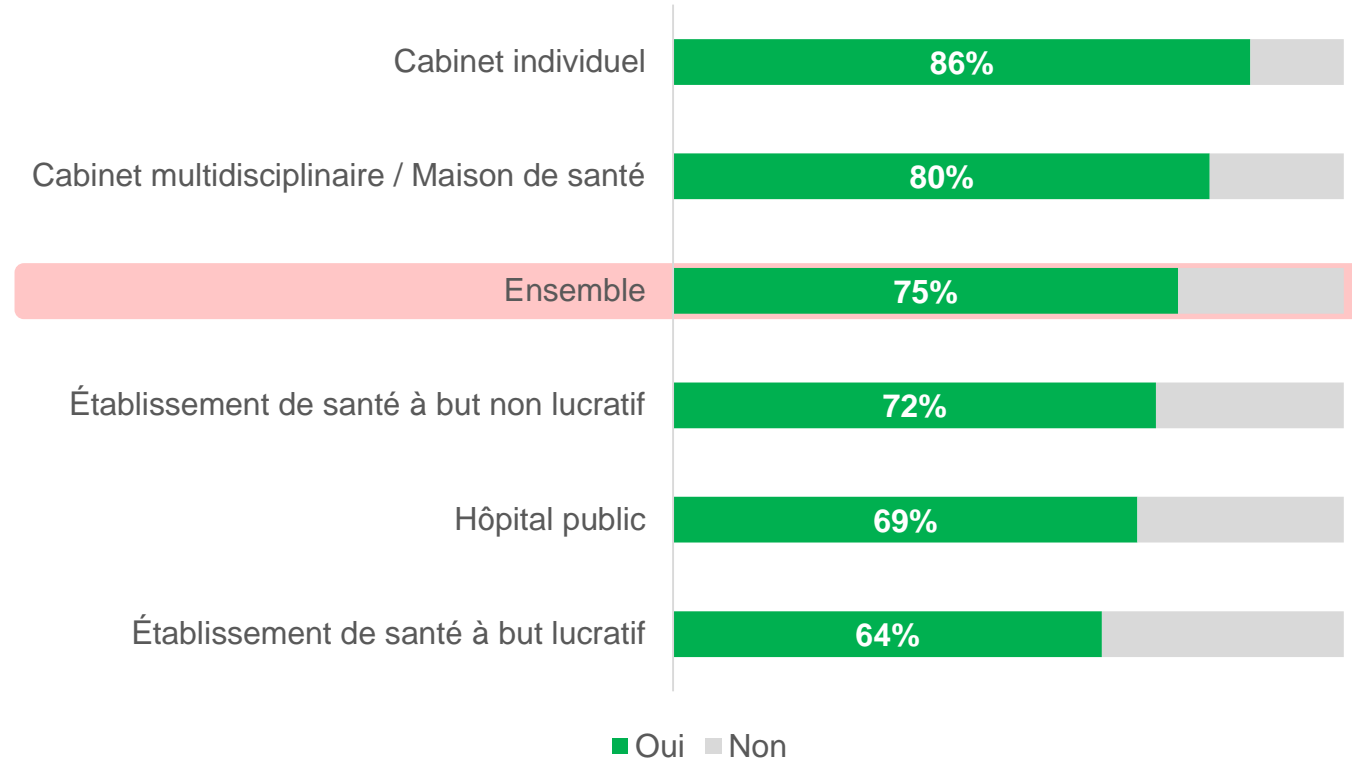


des répondants **ont**
entendu parler du
décret du 24
décembre 2025

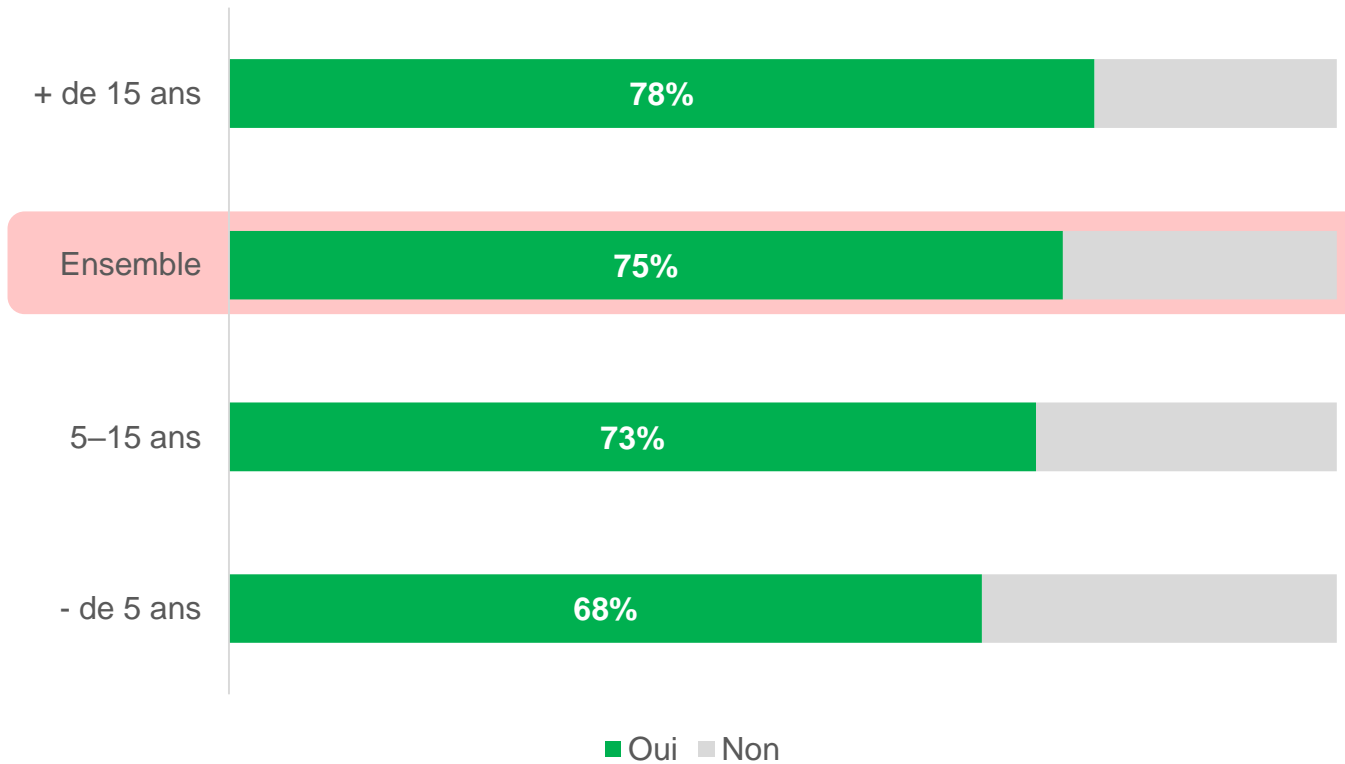
Q. Avez-vous entendu parler du décret du 24 décembre 2025 ?



Q. Avez-vous entendu parler du décret du 24 décembre 2025 ?

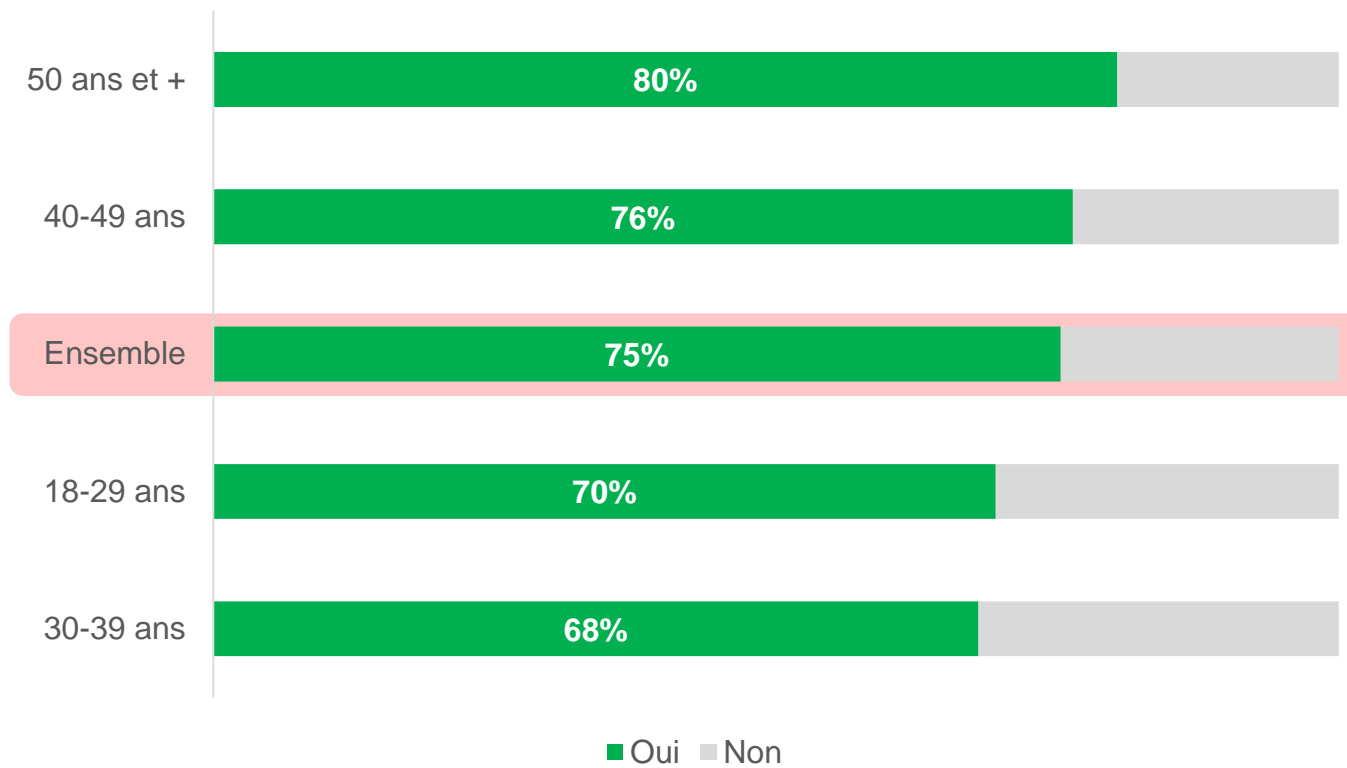


Q. Avez-vous entendu parler du décret du 24 décembre 2025 ?



Q. Avez-vous entendu parler du décret du 24 décembre 2025 ?

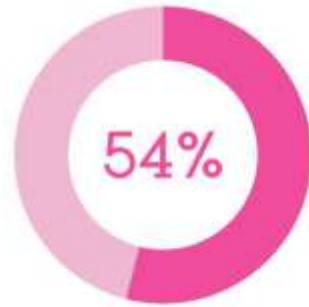
/ tranche âge



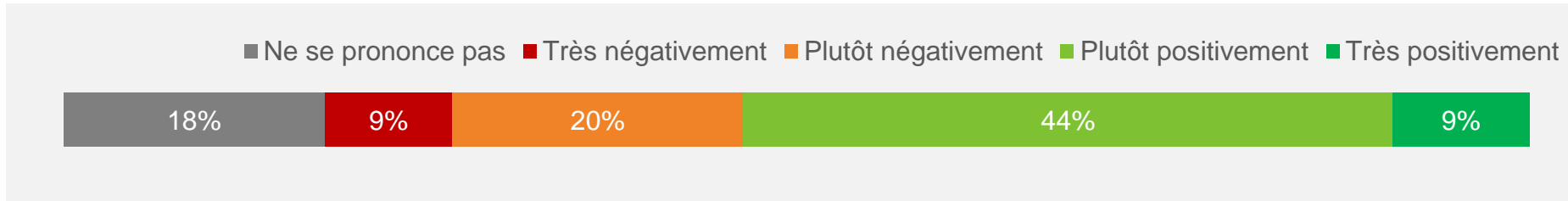
Q. Avez-vous entendu parler du décret du 24 décembre 2025 ?



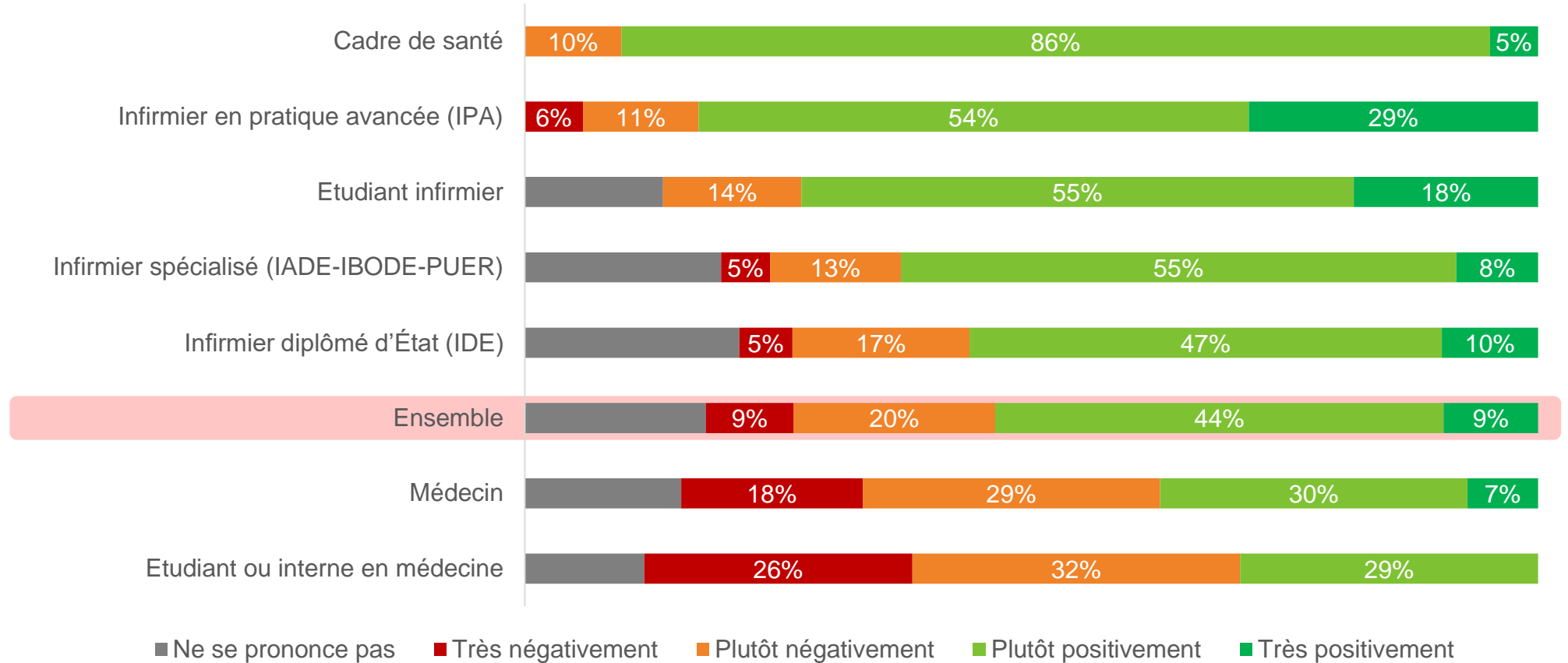
**Globalement, comment
percevez-vous les
orientations portées
par le décret ?**



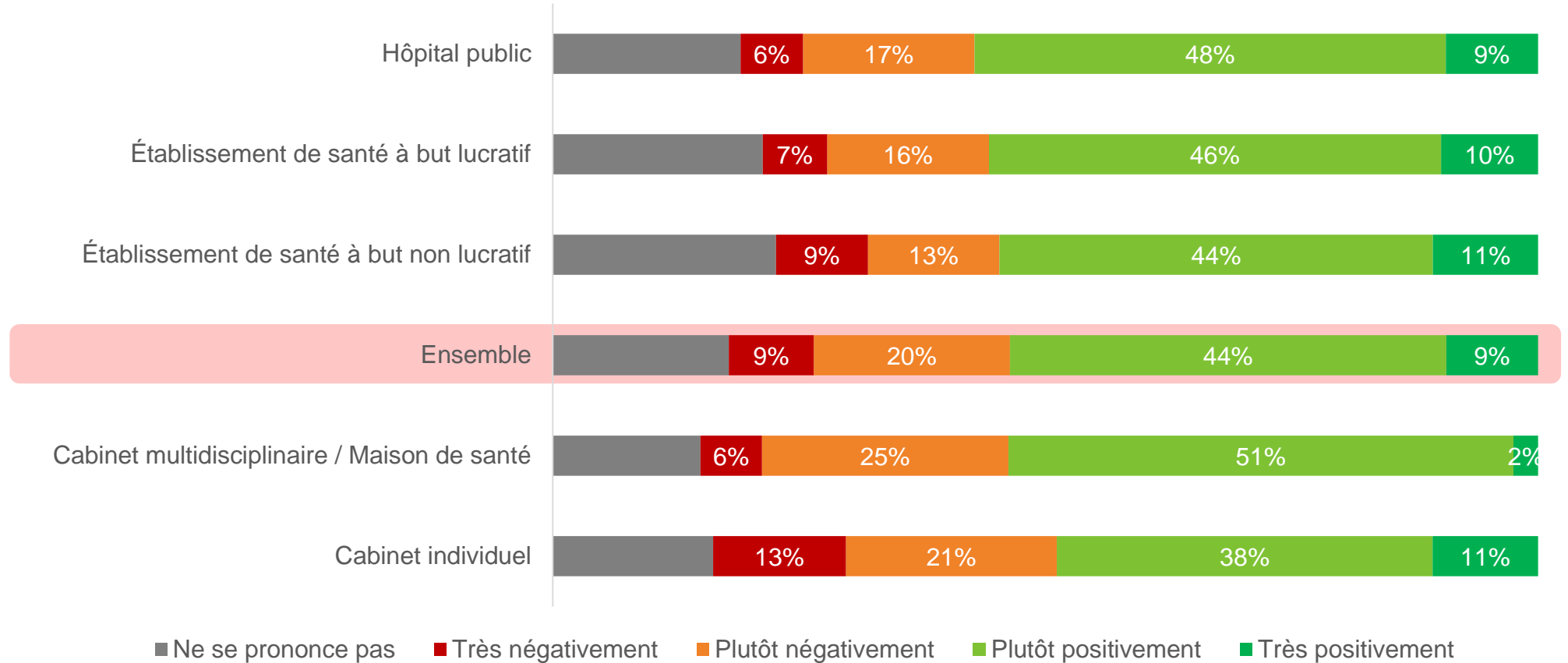
des répondants **perçoivent positivement** les orientations portées par le **décret**.



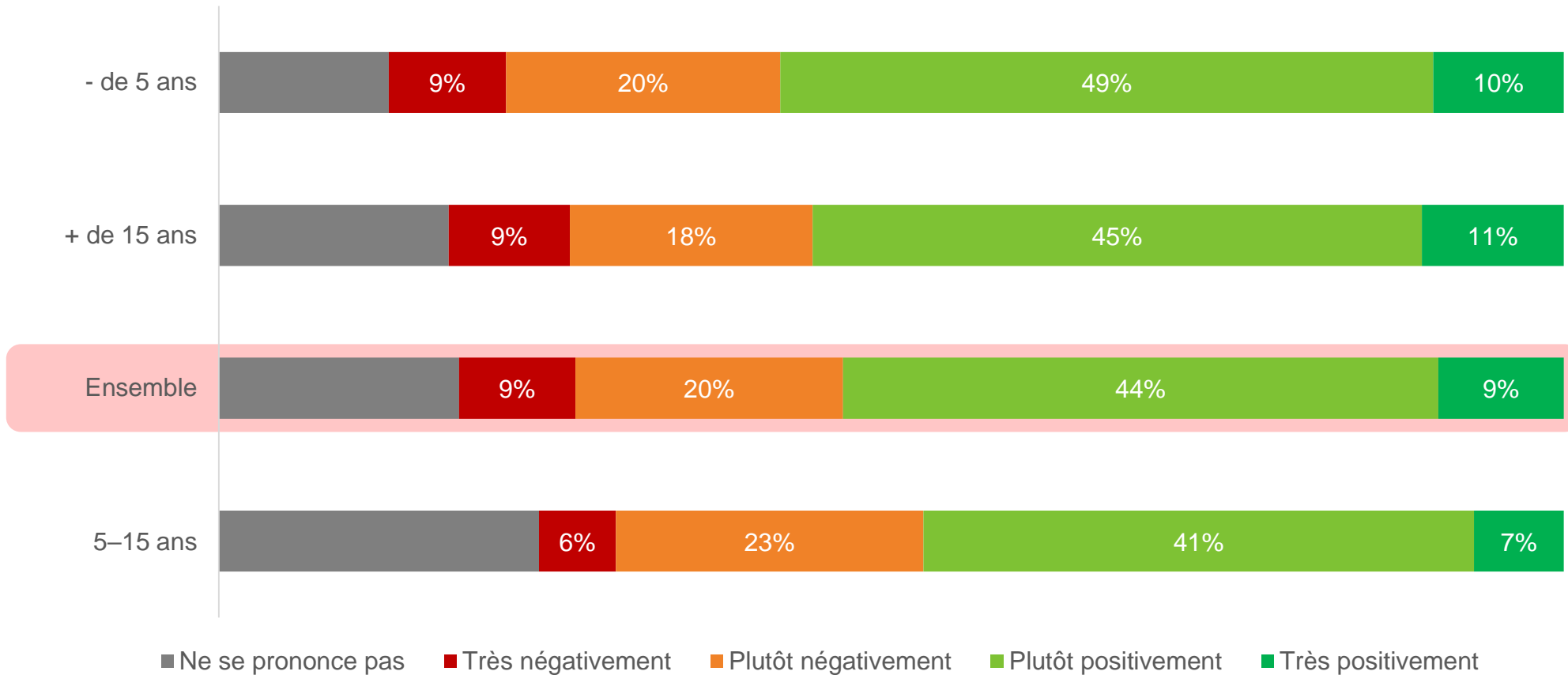
Q. Globalement, comment percevez-vous les orientations portées par le décret ?



Q. Globalement, comment percevez-vous les orientations portées par le décret ?

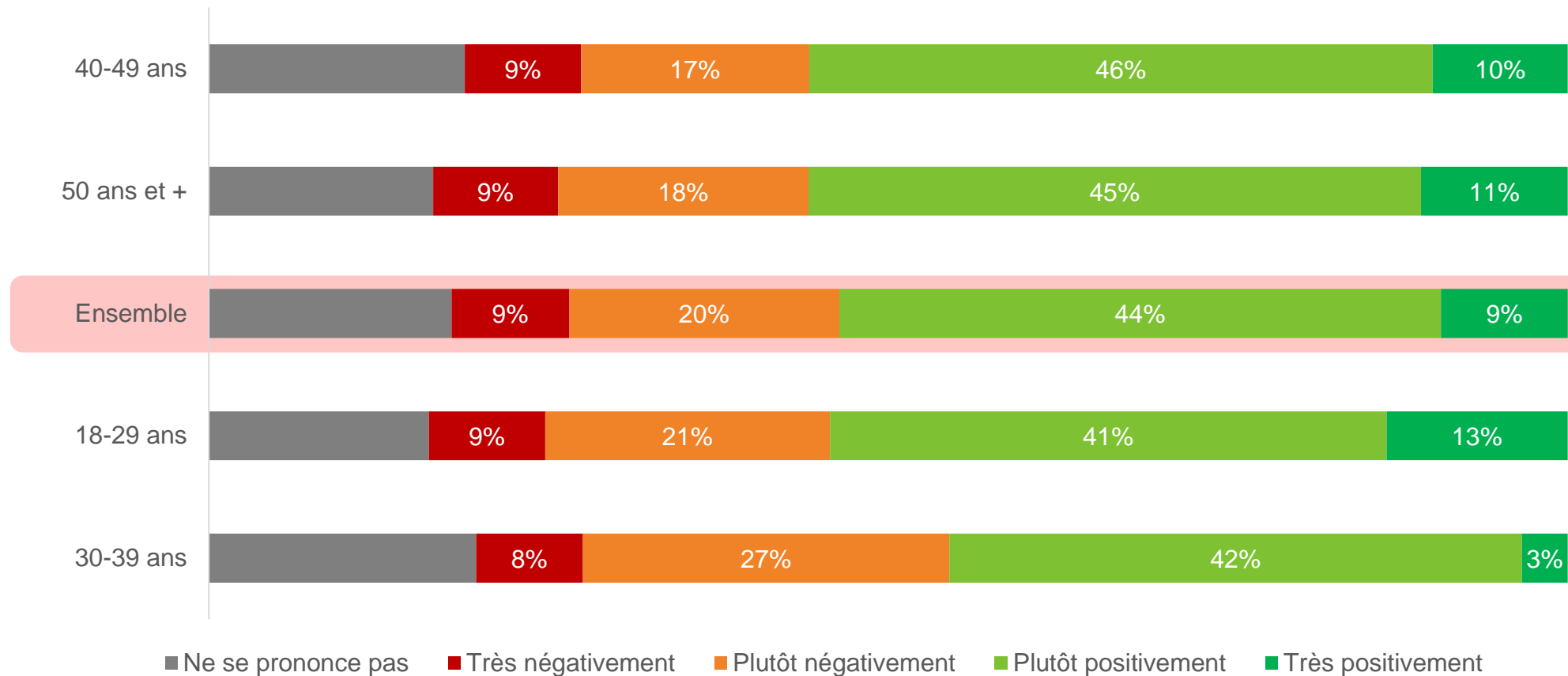


Q. Globalement, comment percevez-vous les orientations portées par le décret ?



Q. Globalement, comment percevez-vous les orientations portées par le décret ?

/ tranche âge



Q. Globalement, comment percevez-vous les orientations portées par le décret ?



Raisons de la perception



Les **avis positifs** reposent principalement sur :

◆ **Reconnaissance des compétences et du rôle propre**

- « Reconnaissance de nos compétences, reconnaissance des actes que nous faisons déjà mais qui ne sont pas valorisés »
- « C'est enfin la reconnaissance du diagnostic infirmier »
- « Notre métier n'est pas d'être simple exécutant : le décret reconnaît notre vrai travail »

◆ **Évolution / avancée de la profession**

- « Une belle avancée pour la profession »
- « Cela fait évoluer le champ de compétence des IDE »
- « Évolution nécessaire de la profession »

◆ **Autonomie renforcée**

- « Plus d'autonomie vu le manque de médecins »
- « Le renforcement du rôle propre est une vraie avancée, ça permet de gagner en autonomie »
- « Accès direct = avancée significative pour les libéraux »

◆ **Meilleure prise en charge des patients**

- « Valorisation du métier et des connaissances : bénéfique pour les patients »
- « Un accès plus simple et rapide pour la prise en charge sans passer par le médecin »
- « Amélioration du parcours de soins du patient »

Q. Pour quelle(s) raison(s) ?



Les **avis négatifs** reposent principalement sur :

◆ **Hausse des responsabilités sans hausse de rémunération**

- « Toujours plus de responsabilités sans revalorisation des salaires »
- « Plus de responsabilités pour le même salaire »
- « On va encore travailler à la place des médecins mais gratuitement ou presque »

◆ **Crainte d'un glissement de tâches médicales / perte d'identité professionnelle**

- « Glissement de tâches, l'infirmière ne remplacera jamais un médecin »
- « On crée une médecine low-cost »
- « Ce n'est pas notre rôle : on n'a pas la formation pour ça »

◆ **Manque de formation (diagnostic, prescription)**

- « Les infirmières ne sont pas formées au diagnostic »
- « Trop de responsabilités au vu de la durée de formation »
- « Avant d'élargir les compétences, il faudrait revoir la formation initiale »

◆ **Risques médico-légaux**

- « Globalement, on met en jeu notre diplôme si on prescrit »
- « Plus de responsabilités = plus de risques d'erreurs professionnelles »
- « Le médecin devra rattraper les erreurs si la prescription n'est pas adaptée »

Q. Pour quelle(s) raison(s) ?

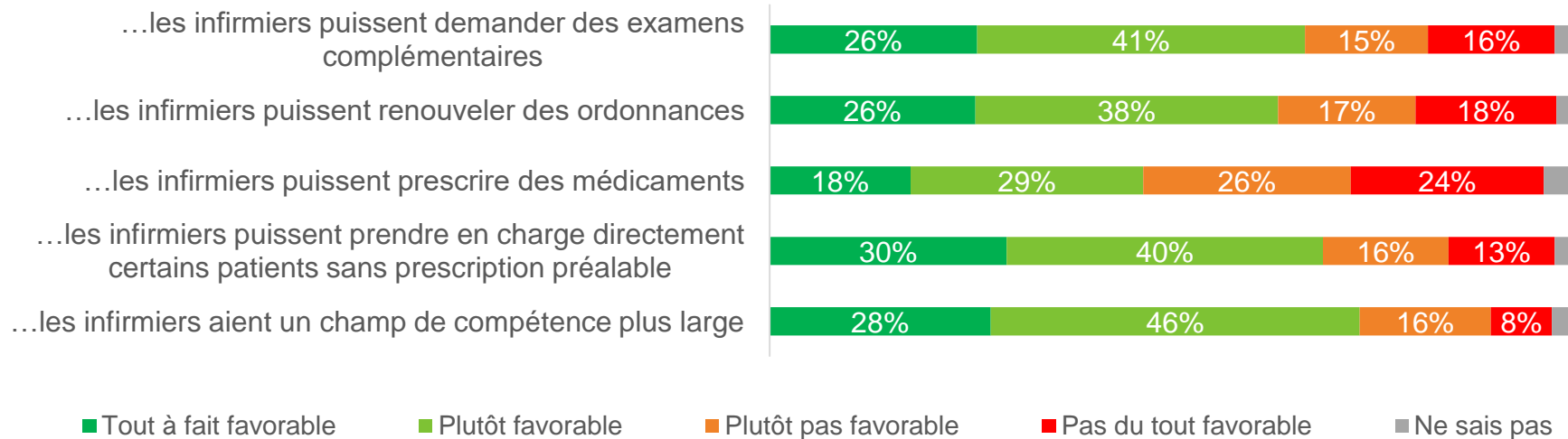


Profil	Perception globale	Points positifs	Points négatifs
Cadres	90% positif : Peu de négativité avec une vision plus organisationnelle.	« Redéfinition et renforcement de la science infirmière »	« En attente de la déclinaison arrêté ministériel + nombreux freins par les médecins sur le terrain + temps d'acculturation »
IPA	83% positif : Ambivalence entre reconnaissance et crainte de dilution.	« Reconnaissance de notre expertise »	« Le décret brouille la frontière avec les IDE, il ne reconnaît pas assez l'expertise IPA »
Etudiants infirmiers	73% positif : Enthousiasme face à des avancées valorisantes mais des attentes concrètes (rémunération, formation,...)	« On nous attribue plus de confiance et autonomie »	« Des compétences déjà d'actualité sans ce décret et pas d'augmentation de salaire. »
Infirmiers spé. (IADE/IBODE/PUER)	63% positif : Ambivalence entre reconnaissance et frustration liée à un sentiment d'invisibilisation.	« Reconnaissance de l'expertise infirmière, légalisation d'actes réalisés au quotidien »	« Je pratique déjà tout cela, aucune reconnaissance de la spécialité »
IDE	56% positif : Ambivalence entre enthousiasme (reconnaissance) et frustration (salaire).	« Cela reconnaît nos compétences dans certains domaines et ce que l'on fait déjà »	« Trop de responsabilités sans augmentation »
Médecins	47% négatif : Opposition majoritaire motivés par des craintes de sécurité et d'identité professionnelle.	« Pour décharger les médecins de missions chronophages et simples et il faut bien trouver des solutions pour palier l'absence de médecins »	« Pas les mêmes connaissances et compétences (10 ans VS 3 ans d'études), risque de dépassement de compétences (et impact sur les responsabilités) »
Étudiants médecine	59% négatif : Groupe le plus opposé défendant le monopole du diagnostic.	« Desengorgement urgences et médecins pour motifs gérables par l'infirmière »	« Banalisation du diagnostic médical, dénigrement de la formation médicale »

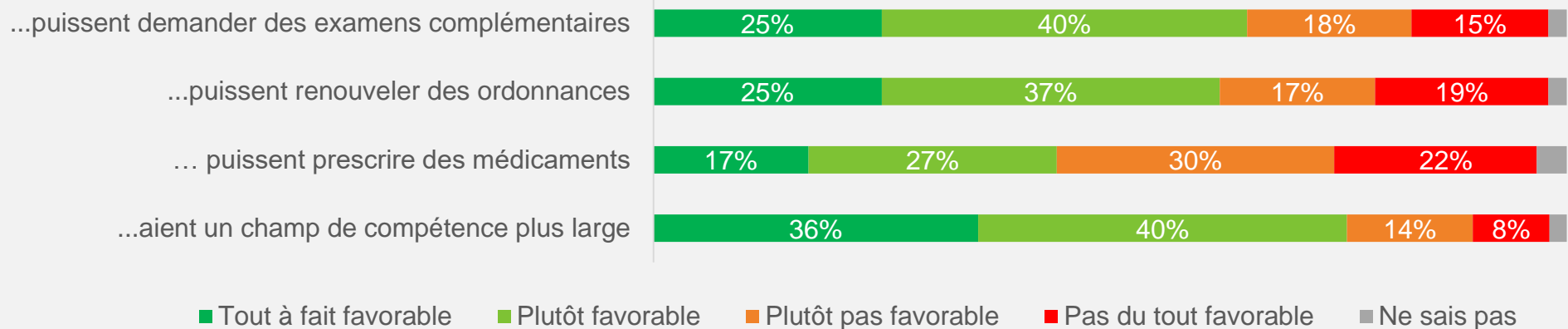
Q. Pour quelle(s) raison(s) ?



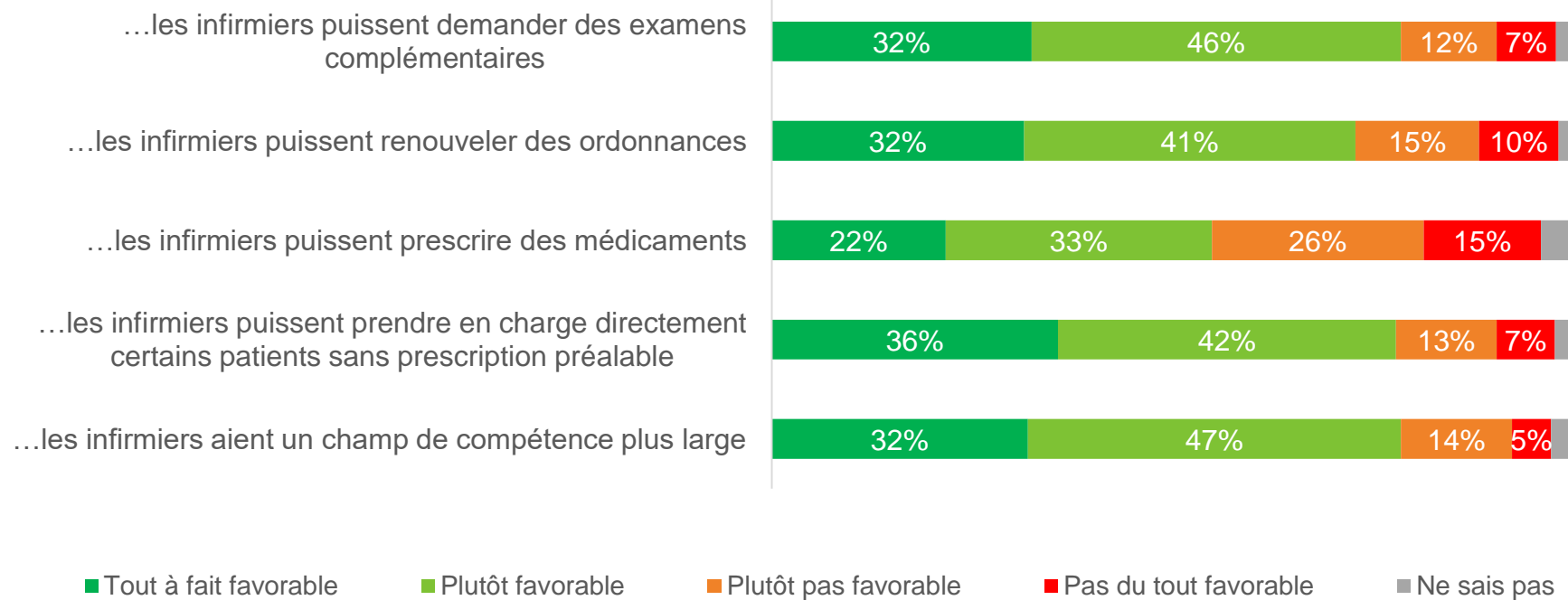
**Personnellement,
êtes-vous favorable
au fait que...**



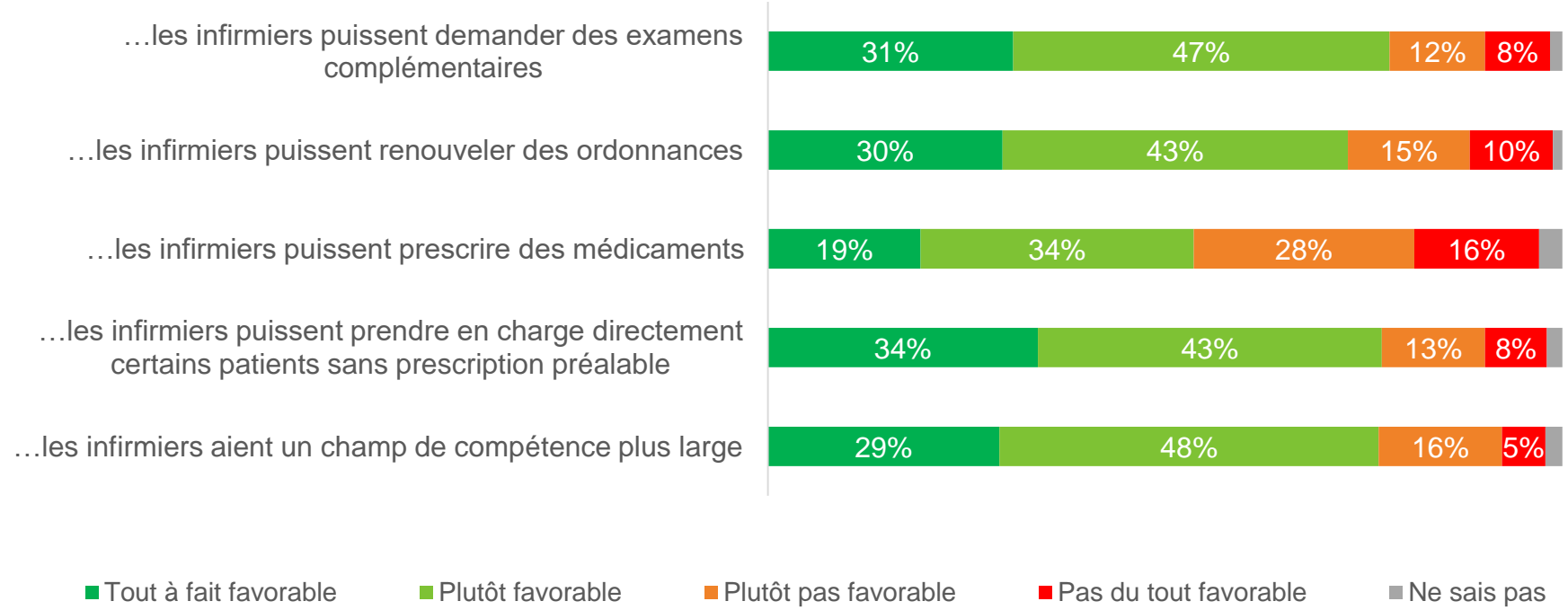
Rappel chiffres 2023



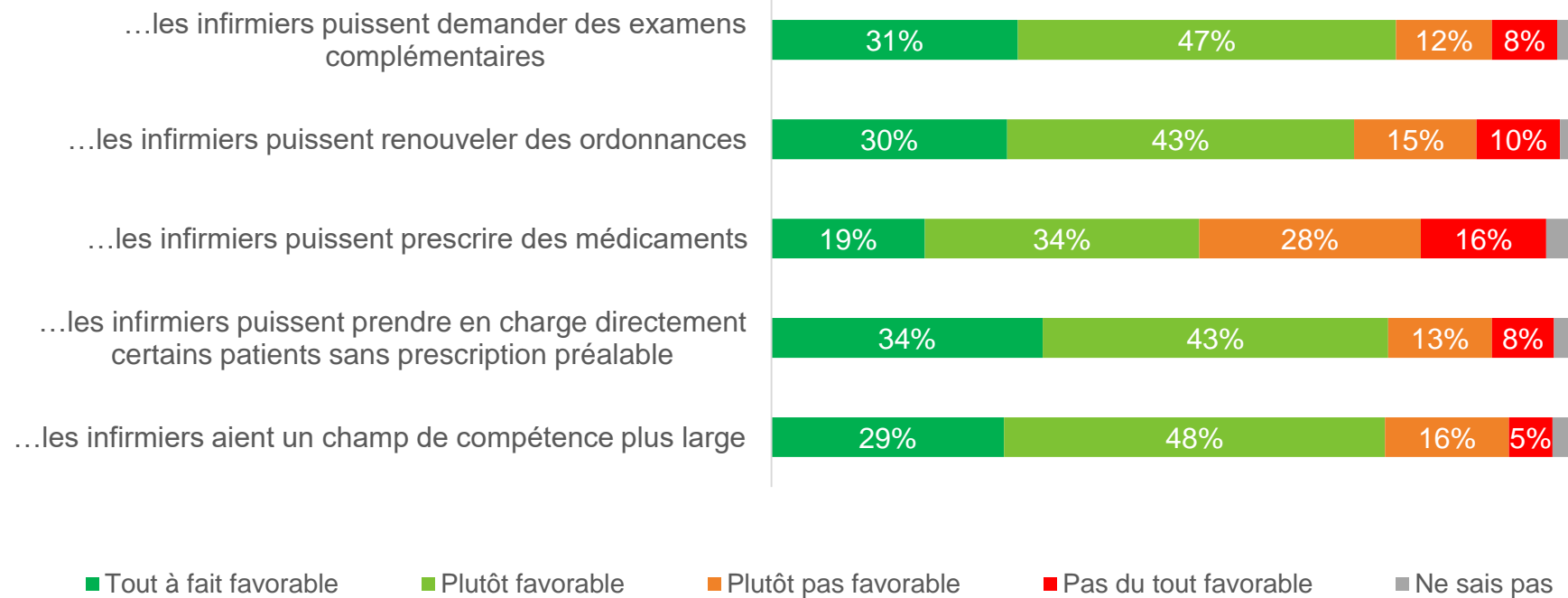
Q. Personnellement, êtes-vous favorable au fait que... :



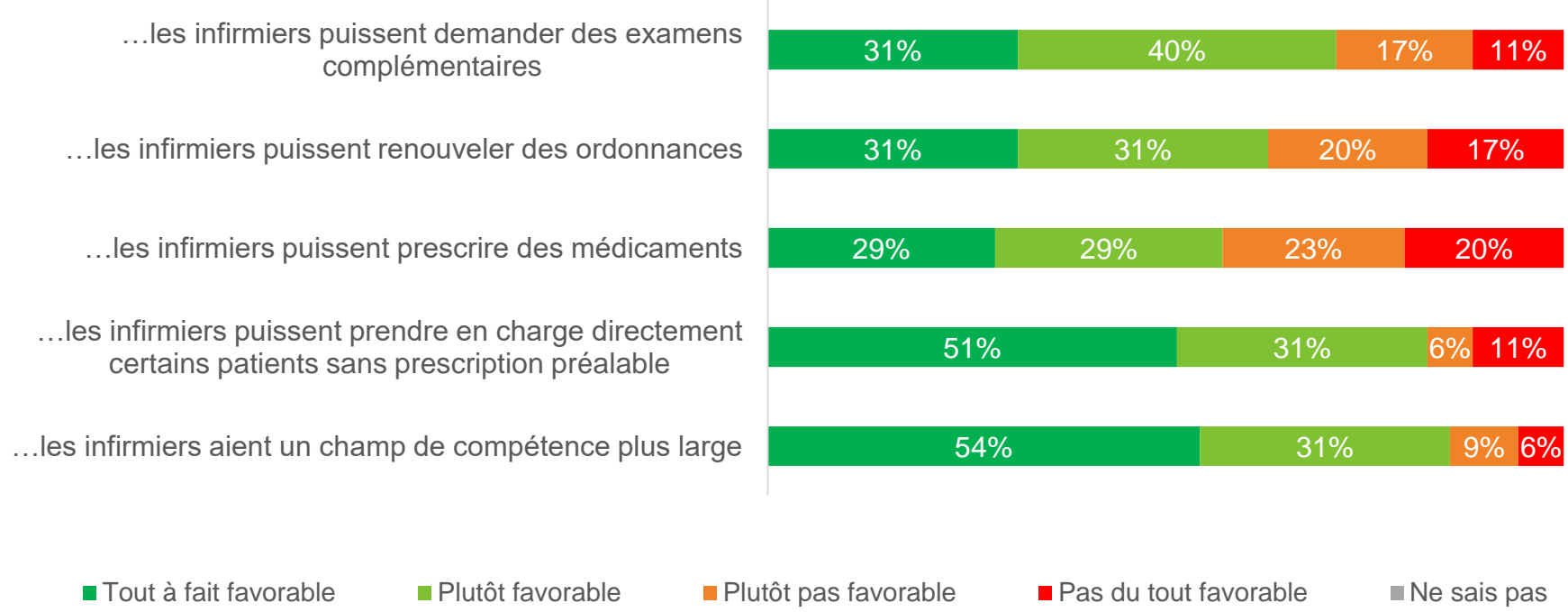
Q. Personnellement, êtes-vous favorable au fait que... :



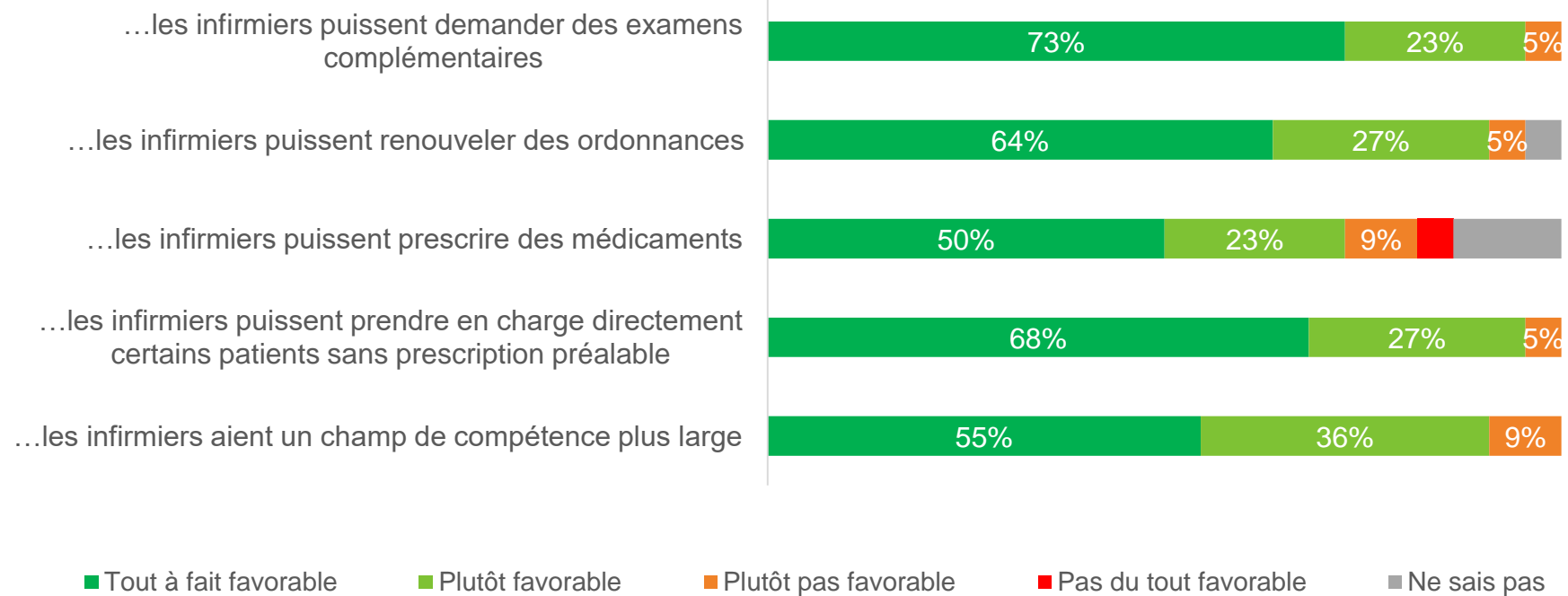
Q. Personnellement, êtes-vous favorable au fait que... :



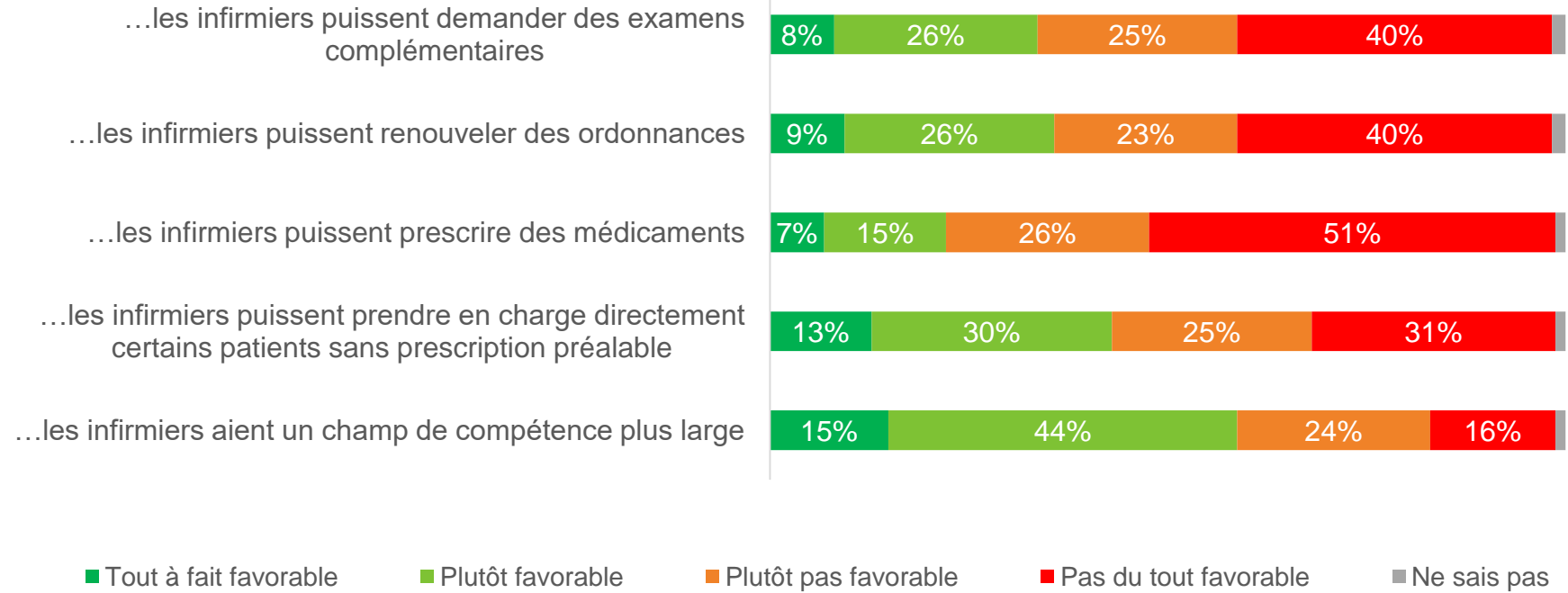
Q. Personnellement, êtes-vous favorable au fait que... :



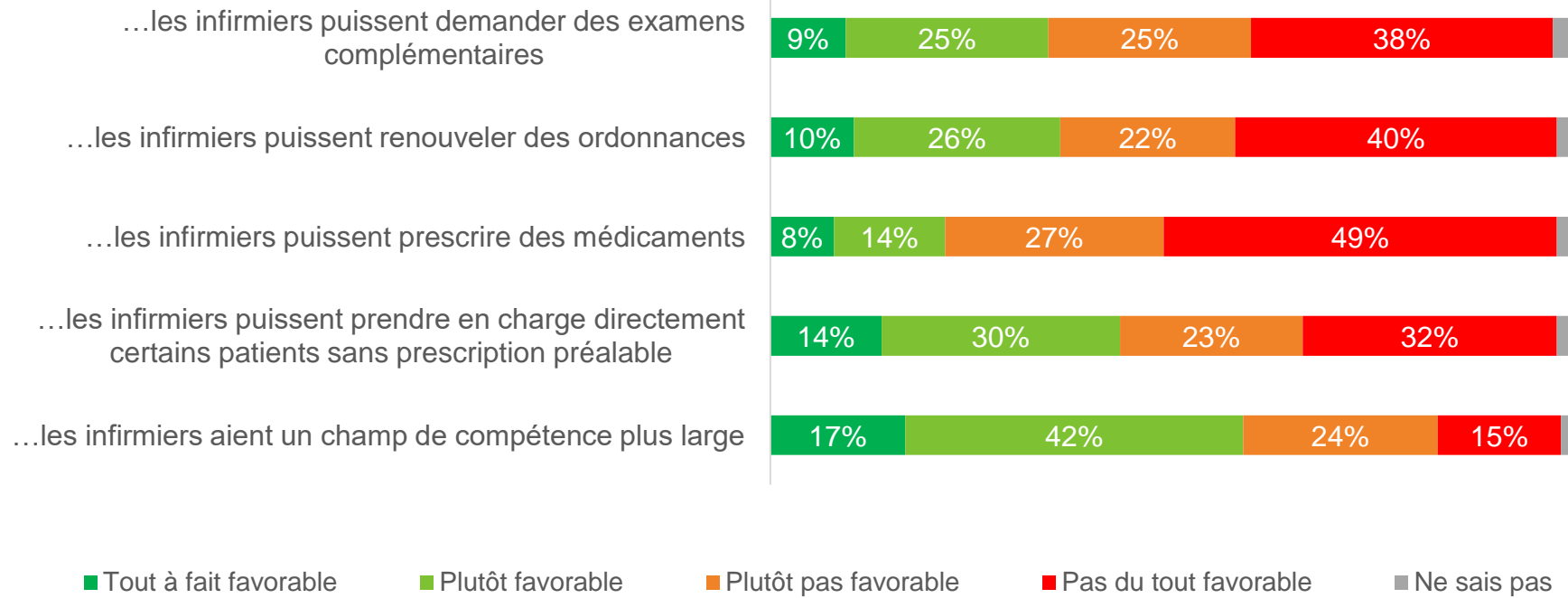
Q. Personnellement, êtes-vous favorable au fait que... :



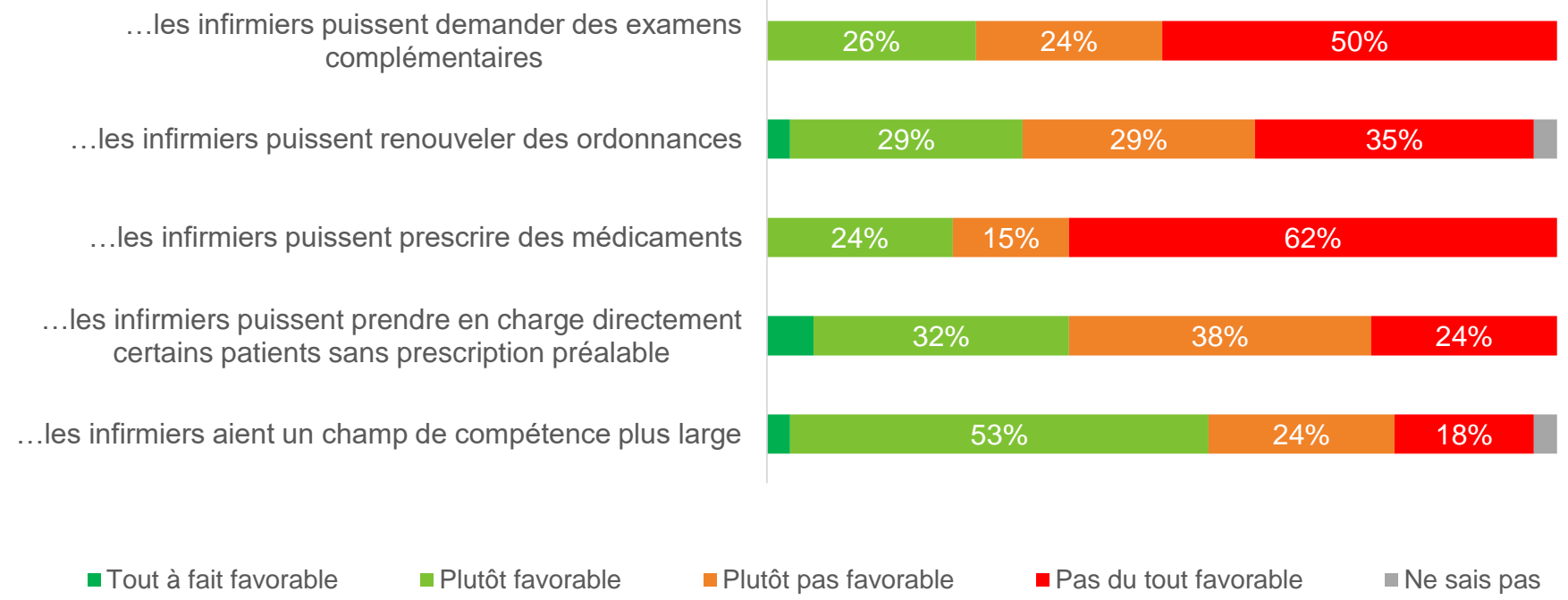
Q. Personnellement, êtes-vous favorable au fait que... :



Q. Personnellement, êtes-vous favorable au fait que... :



Q. Personnellement, êtes-vous favorable au fait que... :



Q. Personnellement, êtes-vous favorable au fait que... :



**Selon vous, ces
évolutions auront-elles
un impact sur...**



...Votre exposition aux risques juridiques (médico légaux)



...Votre niveau de responsabilité



...La qualité de la prise en charge des patients



...Votre charge de travail



...Votre attractivité professionnelle / L'attractivité de la profession infirmière



■ Grand impact

■ Faible impact

■ Aucun impact

■ Ne sais pas

Q. Selon vous, ces évolutions auront-elles un impact sur... :

2

Evaluer la **perception de la **synergie** /
coopération entre les professionnels
de santé**

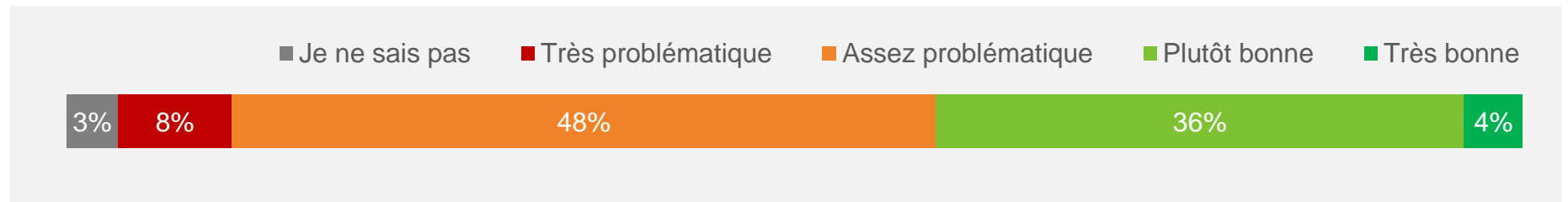


Le décret insiste sur la coordination du parcours de soins et la collaboration interprofessionnelle.

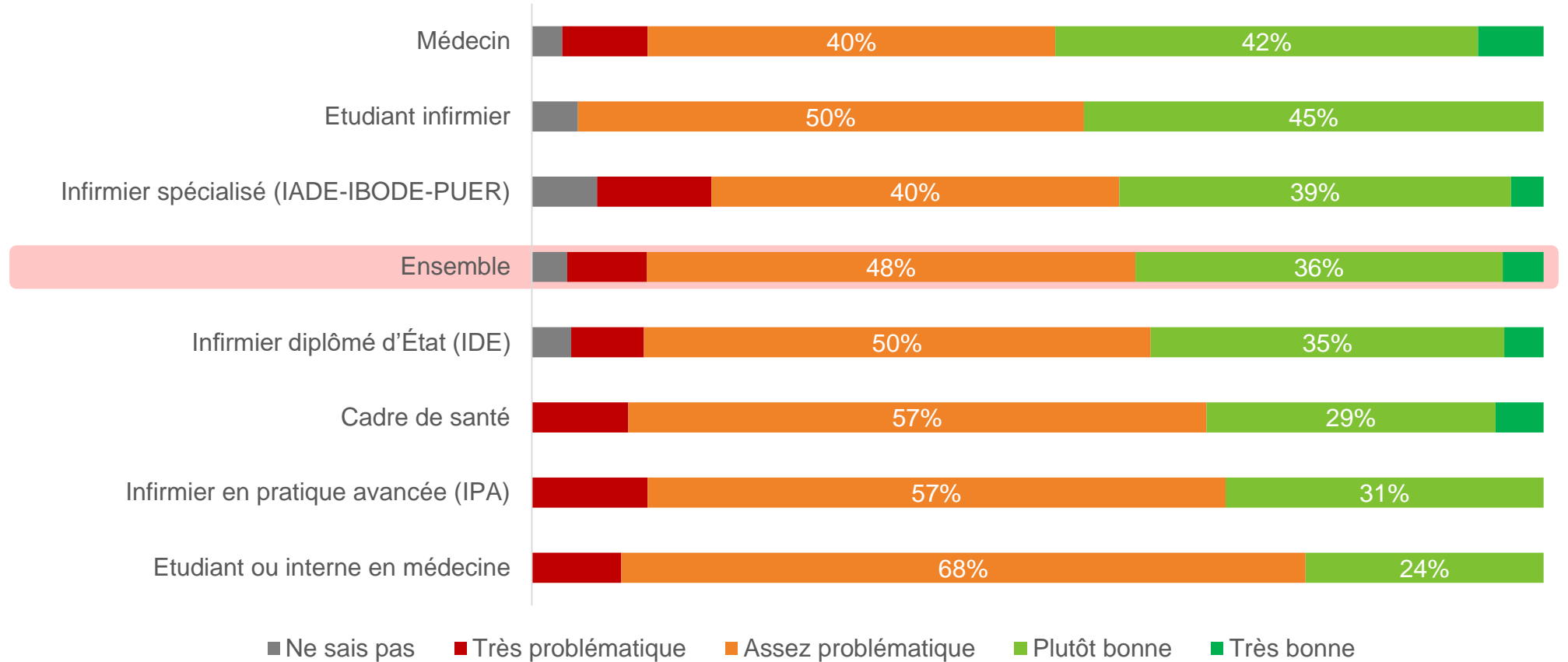
Selon vous, la coopération avec les autres professionnels de santé est aujourd'hui...



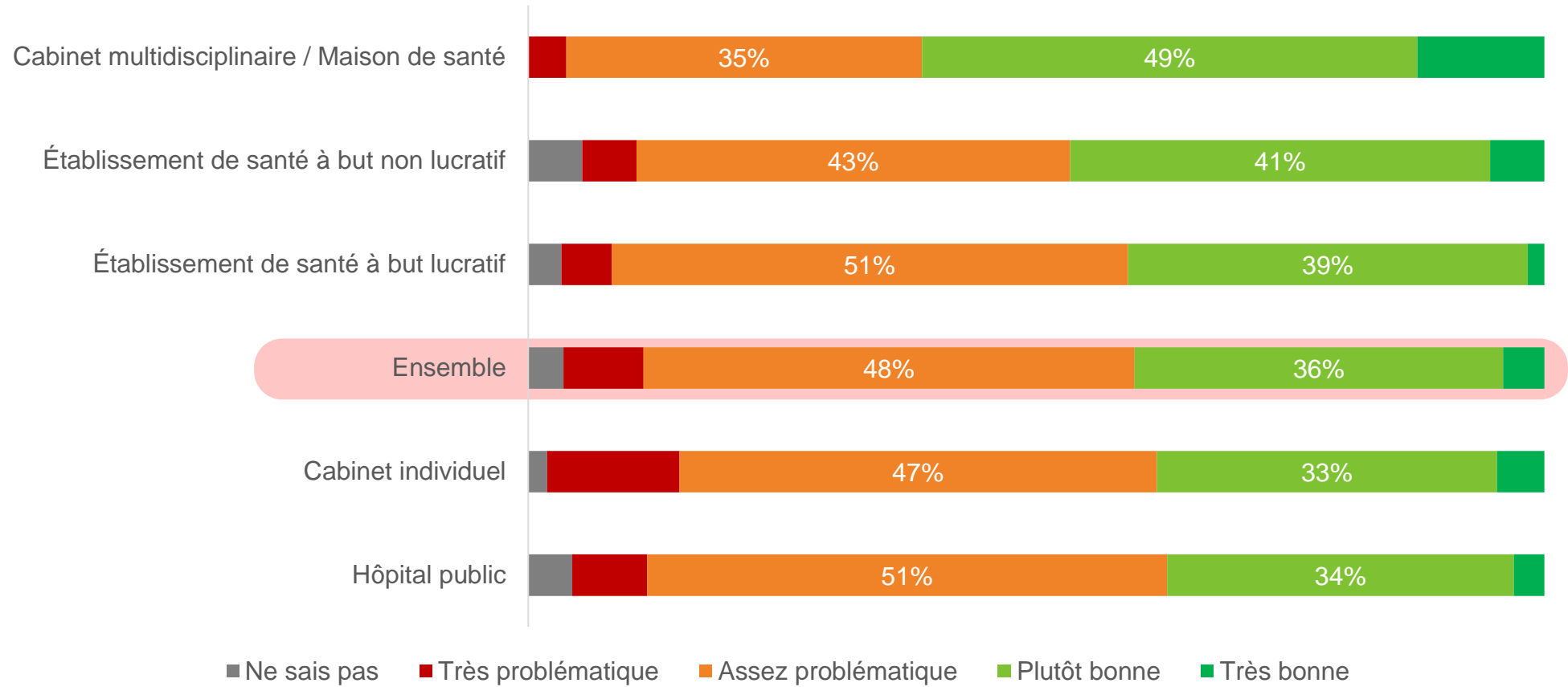
des répondants jugent la **coopération** avec les autres professionnels de santé comme étant **problématique**



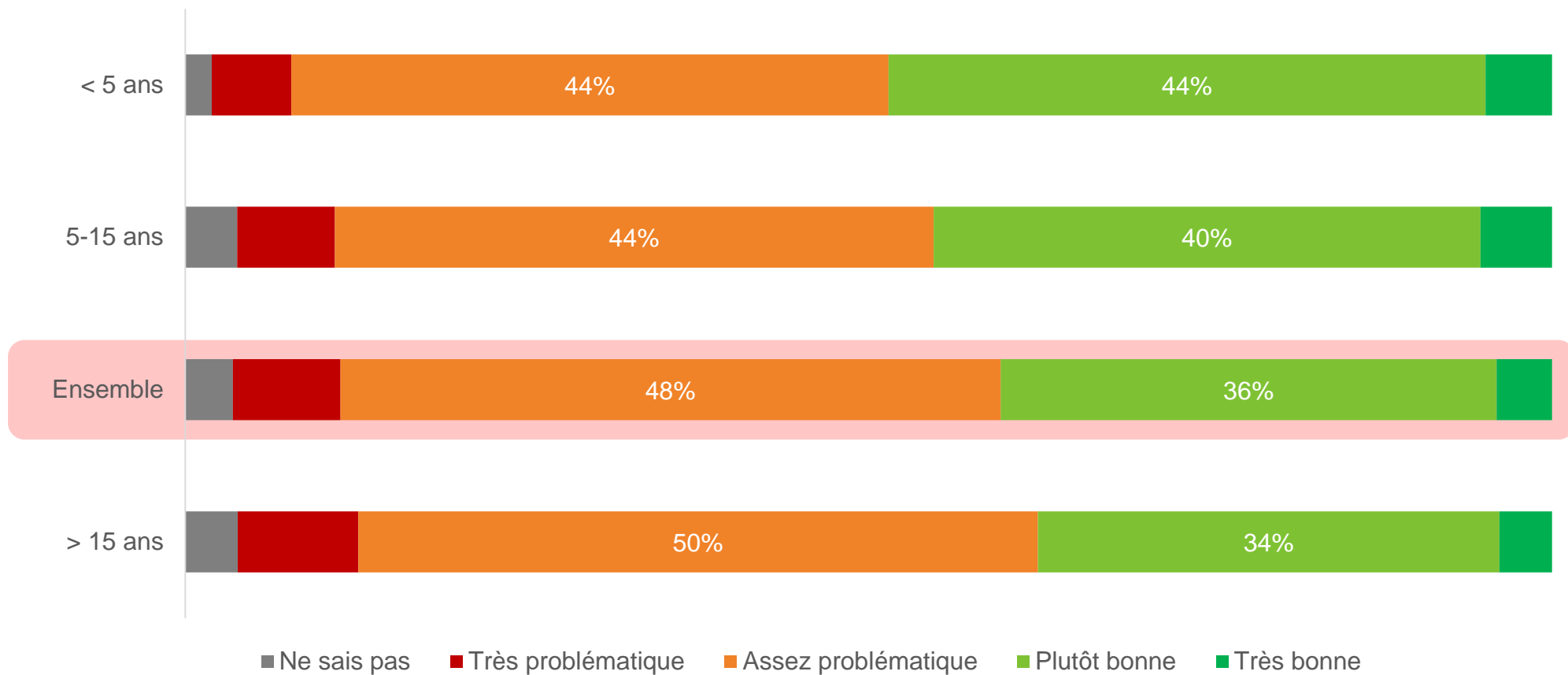
Q. Selon vous, la coopération avec les autres professionnels de santé est aujourd'hui :



Q. Selon vous, la coopération avec les autres professionnels de santé est aujourd'hui :

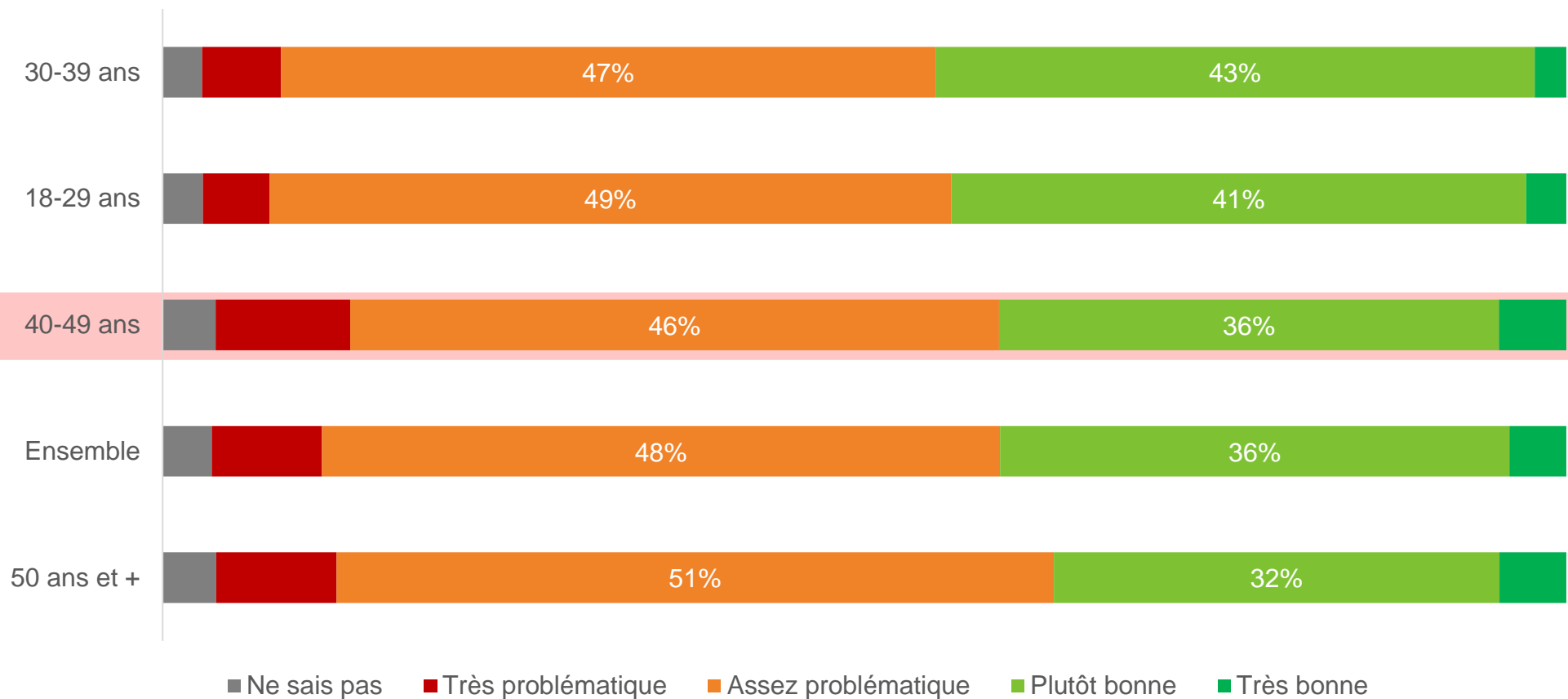


Q. Selon vous, la coopération avec les autres professionnels de santé est aujourd'hui :



Q. Selon vous, la coopération avec les autres professionnels de santé est aujourd'hui :

/ tranche âge



Q. Selon vous, la coopération avec les autres professionnels de santé est aujourd'hui :

3

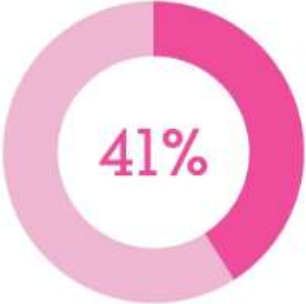


Identifier les besoins des infirmiers pour un exercice plus serein dans ce nouveau cadre

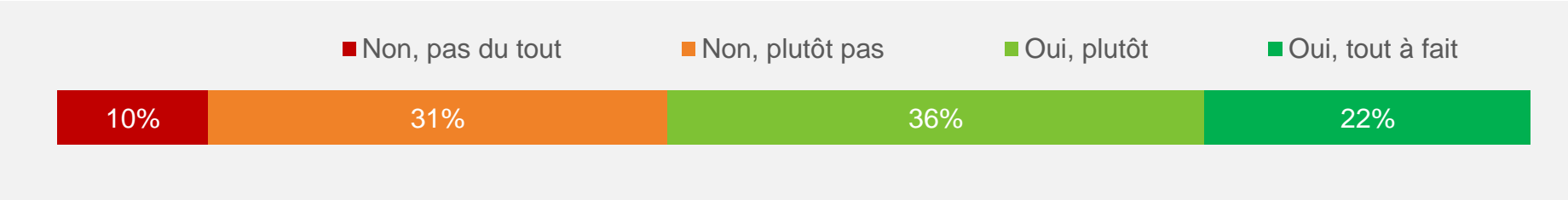
Ensemble, prenons soin de
demain



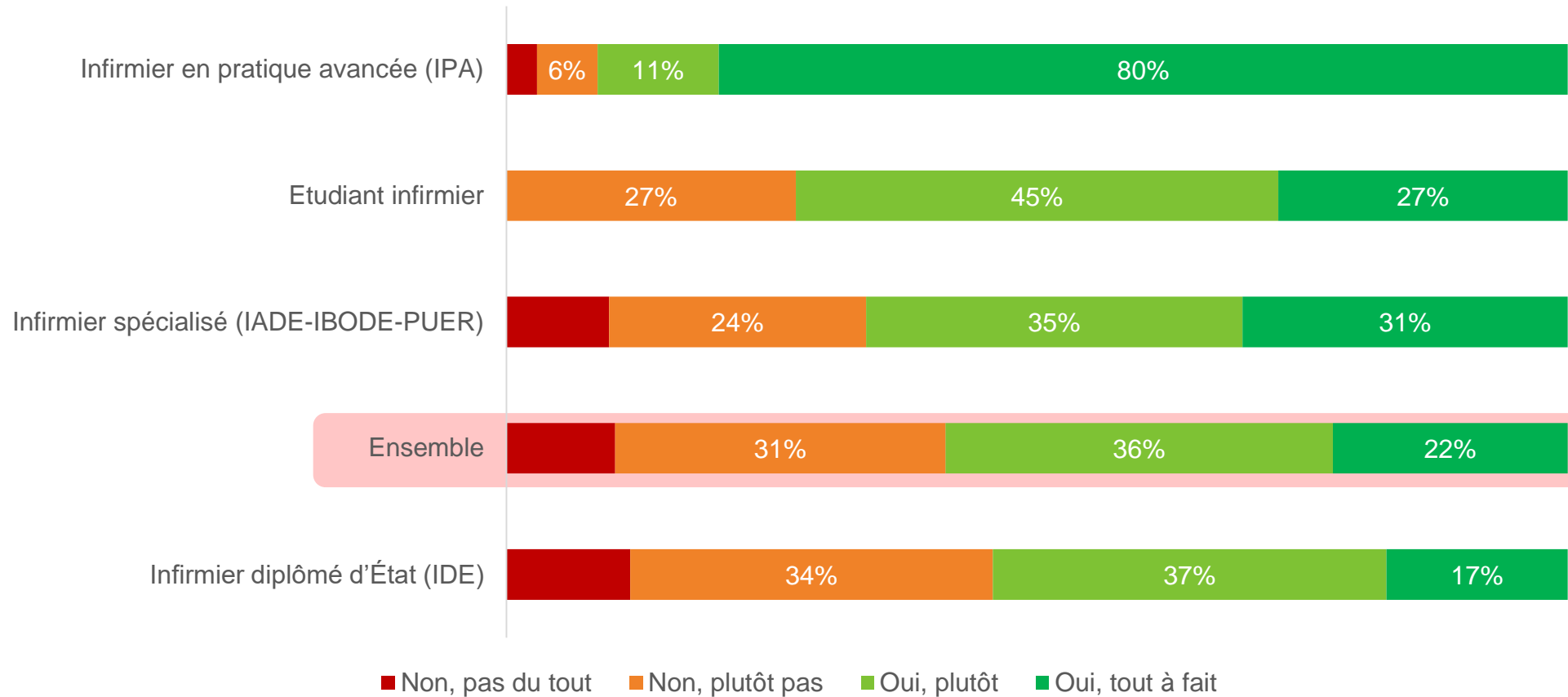
**Vous sentez-vous prêt(e) à
assumer pleinement les missions
et responsabilités élargies
introduites par le décret ?**



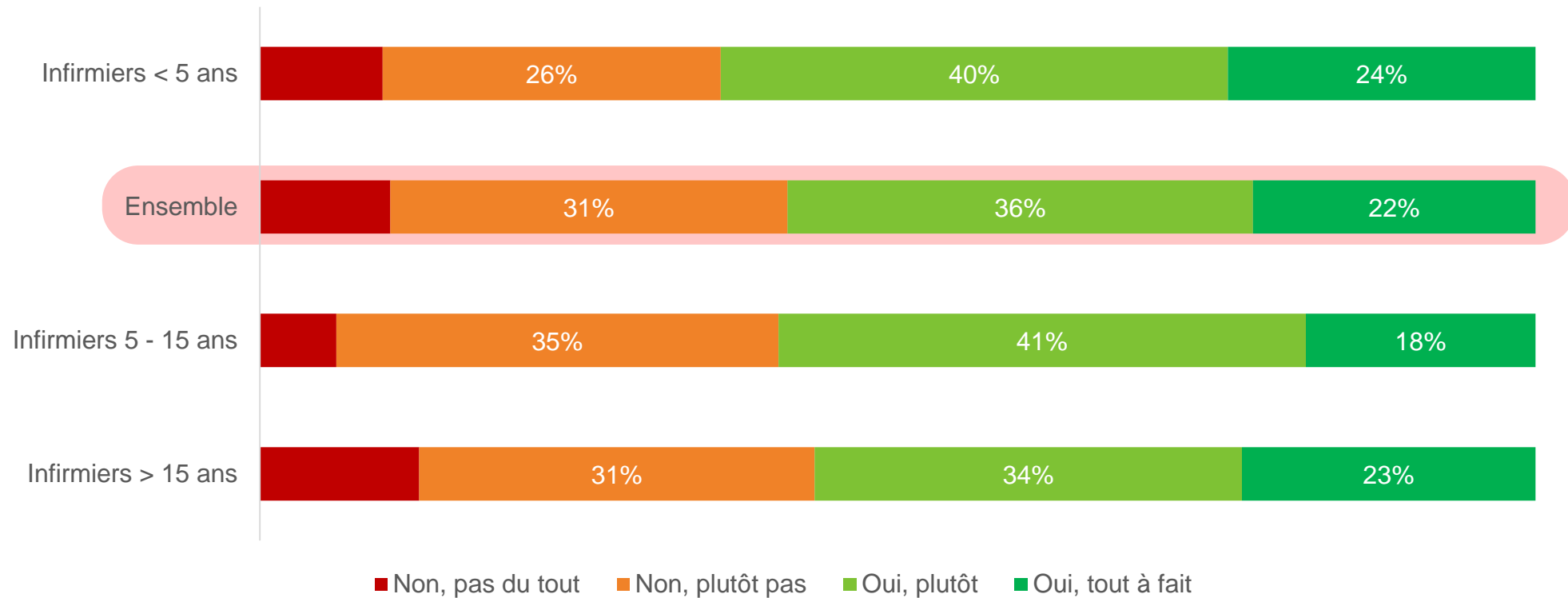
des infirmiers ne se sentent pas **prêts à assumer pleinement les missions et responsabilités élargies** introduites par le décret



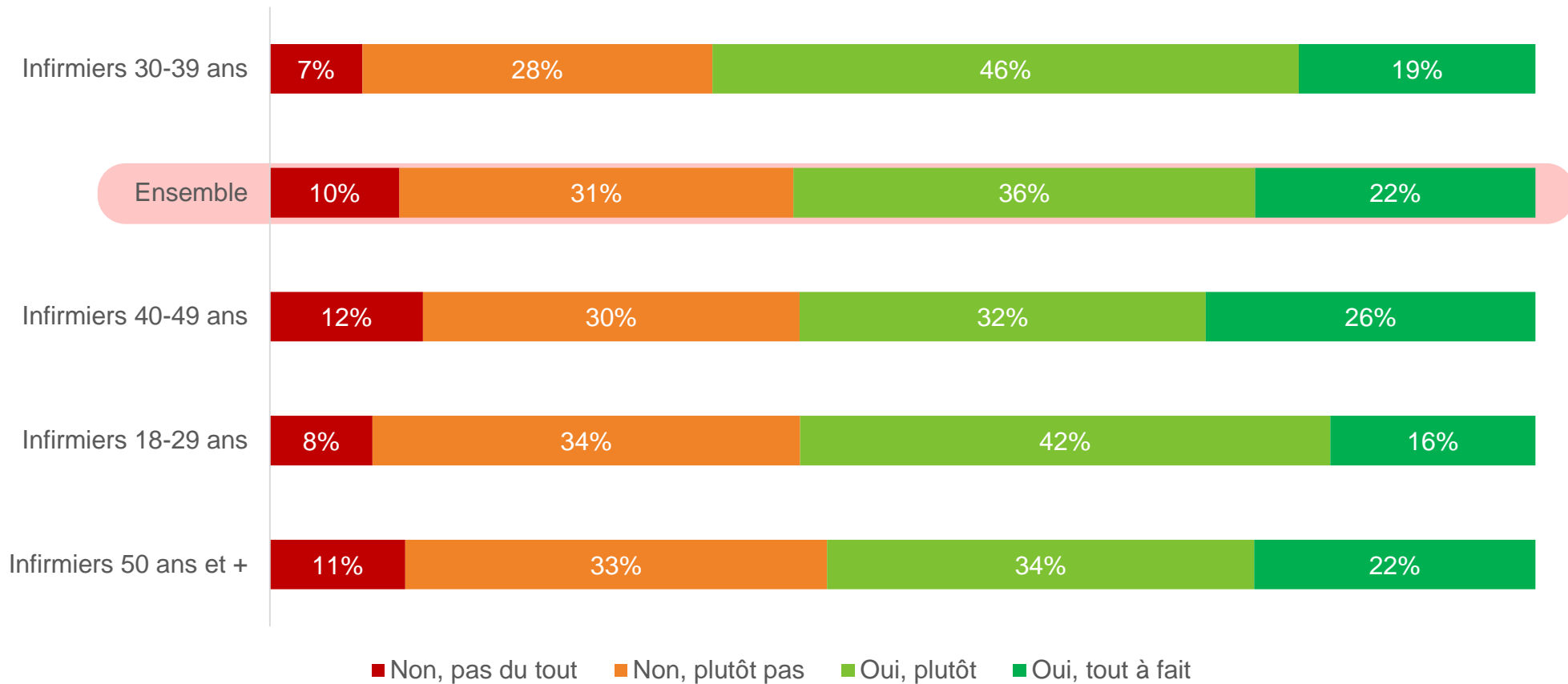
Q. Vous sentez-vous prêt(e) à assumer pleinement les missions et responsabilités élargies introduites par le décret ?



Q. Vous sentez-vous prêt(e) à assumer pleinement les missions et responsabilités élargies introduites par le décret ?



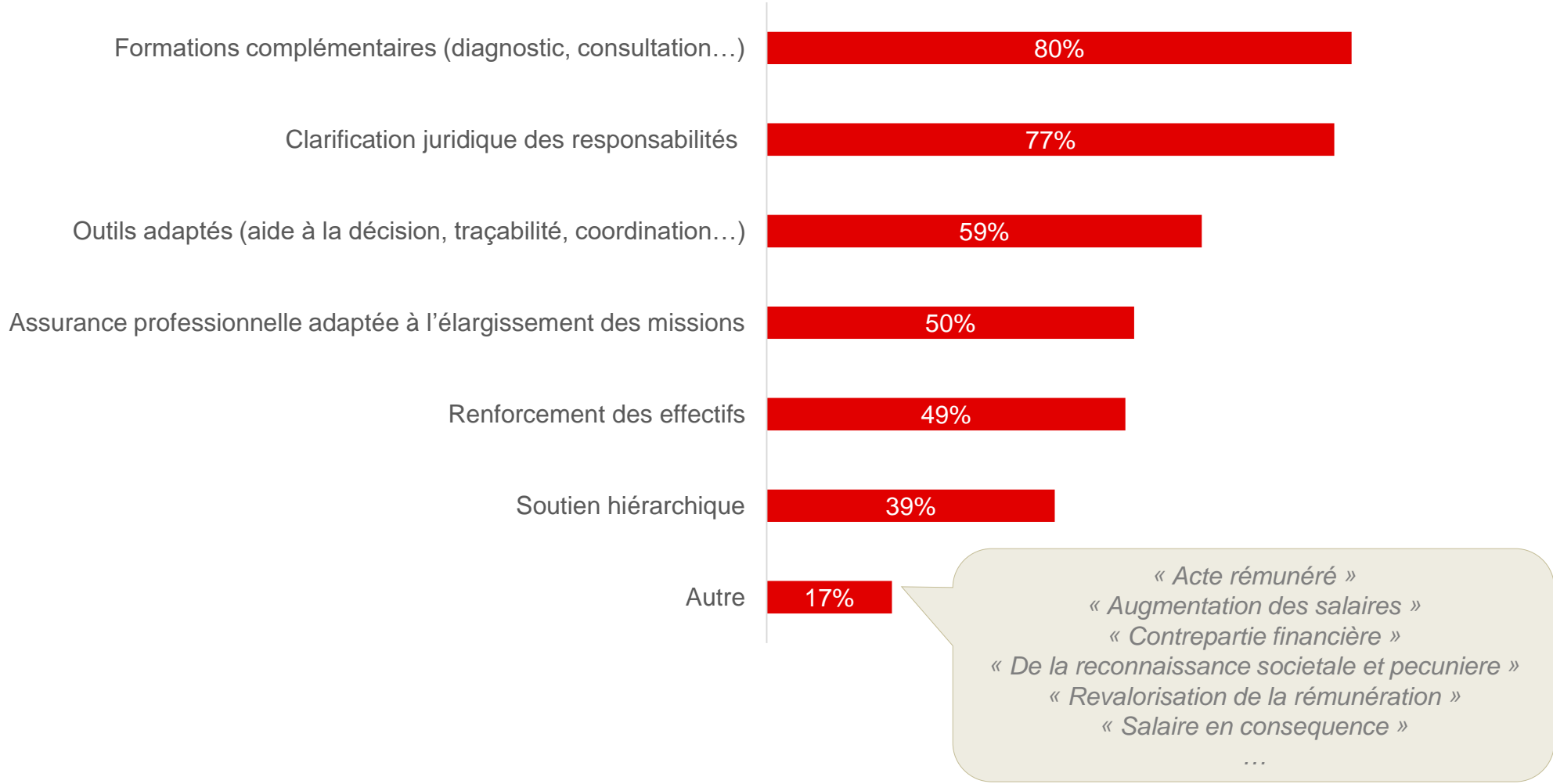
Q. Vous sentez-vous prêt(e) à assumer pleinement les missions et responsabilités élargies introduites par le décret ?



Q. Vous sentez-vous prêt(e) à assumer pleinement les missions et responsabilités élargies introduites par le décret ?



**De quoi auriez-vous besoin
pour exercer sereinement
dans ce nouveau contexte ?**



Q. De quoi auriez-vous besoin pour exercer sereinement dans ce nouveau contexte ?



Pour vous permettre d'exercer plus sereinement dans ce nouveau contexte, comment évaluez-vous l'intérêt des actions suivantes que la MACSF pourrait vous proposer ?



Octroi de financement pour des formations complémentaires (diagnostic, consultation, raisonnement clinique...)



Assurance responsabilité professionnelle adaptée aux nouvelles compétences (diagnostic, consultation, accès direct).



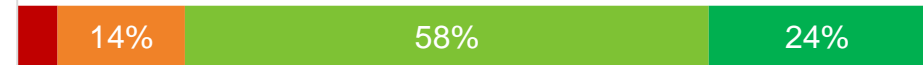
Accès négocié à des plateformes de formation en ligne (diagnostic, consultation, raisonnement clinique...)



Communication et décryptage des informations réglementaires (newsletters, fiches pratiques, guides juridiques, ...)



Ateliers de prévention / sensibilisation aux nouveaux risques professionnels (webinaires, intervention dans les hôpitaux/cliniques)



■ Pas utile

■ Peu utile

■ Plutôt utile

■ Très utile

Q. Pour vous permettre d'exercer plus sereinement dans ce nouveau contexte, comment évaluez-vous l'intérêt des actions suivantes que la MACSF pourrait vous proposer ?

4

Dresser le **bilan** que font les **IPA** de leur profession

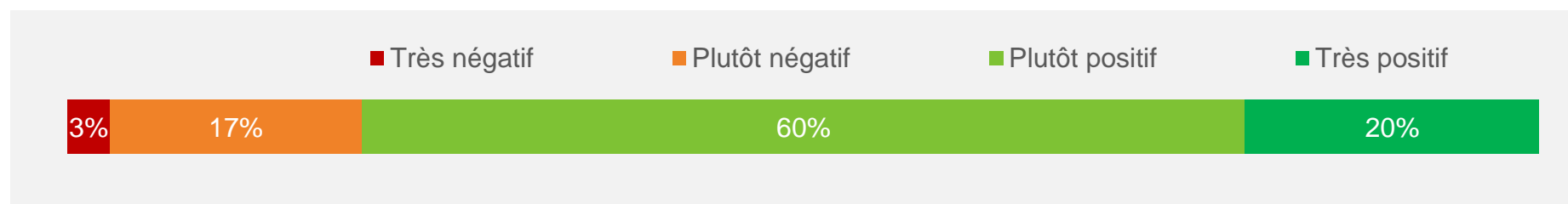
Ensemble, prenons soin de
demain



Quel bilan faites-vous du développement des IPA depuis leur création ?



des IPA dressent un **bilan positif** du développement des IPA depuis leur création



Q. Quel bilan faites-vous du développement des IPA depuis leur création ?



**Selon vous, le rôle des IPA
va...**



des IPA pensent que le rôle des IPA va **se développer** dans les prochaines années

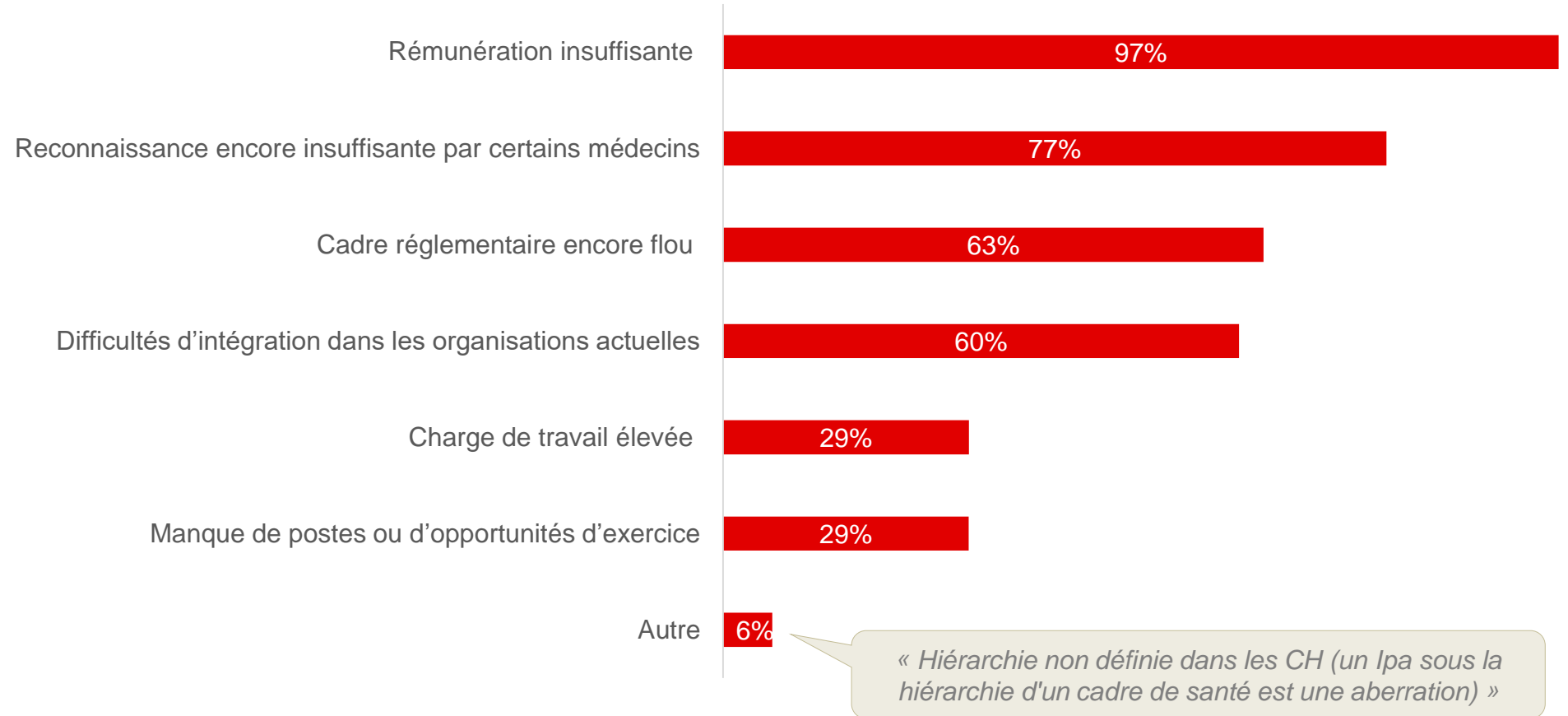
■ Régresser ■ Stagner ■ Se développer modérément ■ Se développer fortement dans les prochaines années



Q. Selon vous, le rôle des IPA va :



**Quel(s) frein(s) identifiez-vous
au développement des IPA ?**



Q. Quel(s) frein(s) identifiez-vous au développement des IPA ?

Ce qu'il faut retenir !



Une perception majoritairement positive... chez les infirmiers

- ◆ La grande majorité des infirmiers déclarent avoir **entendu parler du décret** et en avoir une perception **plutôt positive** ou **très positive**. Ils y voient avant tout :
 - une **reconnaissance de leurs compétences** ;
 - une **valorisation du rôle propre** et du raisonnement clinique ;
 - une **autonomie accrue** dans la prise en charge des patients ;
 - une **mise en cohérence** entre la réglementation et les actes déjà réalisés sur le terrain.
- ◆ Pour de nombreux IDE et IPA, cette réforme représente une **avancée attendue depuis longtemps**, notamment parce qu'elle renforce l'accès direct, clarifie certaines pratiques et légitime des responsabilités déjà assumées.



... mais assortie à des inquiétudes fortes

- ◆ Malgré cette perception globalement favorable, les infirmiers expriment plusieurs **craintes récurrentes** :
 - une **surcharge de travail**, déjà jugée très élevée ;
 - un **glissement de tâches médicales** sans protection ni compensation ;
 - un **cadre d'exercice insuffisamment clair**, avec des responsabilités accrues ;
 - une **absence de revalorisation salariale**, mal vécue.
- ◆ Ces inquiétudes font basculer une partie des répondants dans une perception **mitigée** voire **plutôt négative**, même lorsqu'ils sont favorables au principe des évolutions.



Une perception nettement plus négative chez les médecins, étudiants en médecine et internes

- ◆ Les médecins, internes et étudiants en médecine sont les catégories **les plus réservées** vis-à-vis du décret. Leurs réponses expriment très souvent une perception **plutôt négative** ou **très négative**.
- ◆ Ces profils se disent préoccupés par :
 - un **risque d'exercice illégal de la médecine**, estimant que certains actes exigent une formation longue et spécifique ;
 - une **dilution ou un glissement des responsabilités**, avec un flou sur la personne qui porte la responsabilité ;
 - une **complexification du parcours de soins**, due à la multiplication des intervenants ;
 - un **risque d'augmentation des erreurs**, lié à la formation jugée insuffisante des IDE pour certains actes ;
 - un **risque d'alourdissement du suivi médical**, les médecins devant «rattraper» des situations complexes.
- ◆ Une partie des médecins reconnaît cependant un intérêt possible du décret dans un contexte de **pénurie médicale**, mais cette position reste minoritaire.



Entre ouverture des compétences et lignes rouges : un consensus difficile à trouver

- ◆ Les infirmiers sont **globalement favorables** aux évolutions suivantes :
 - un champ de compétence plus large ;
 - la prise en charge directe sans prescription préalable ;
 - le renouvellement d'ordonnances ;
 - la demande d'examens complémentaires.
- ◆ Ils sont plus mitigés sur « la **prescription de certains médicaments** ».
Nombreux IDE expriment de fortes réticences :
 - manque de formation spécifique ;
 - risque juridique important ;
 - etc.
- ◆ Les médecins, bien que se montrant globalement en faveur d'un champ de compétences plus large, se montrent **globalement opposés** à l'ensemble de ces évolutions. Ils émettent différentes craintes :
 - risque de prise en charge hors du champ de compétences ;
 - risque de perte de qualité, d'erreur, de danger pour le patient ;
 - complexification du parcours patient (multiplication des points d'entrée).



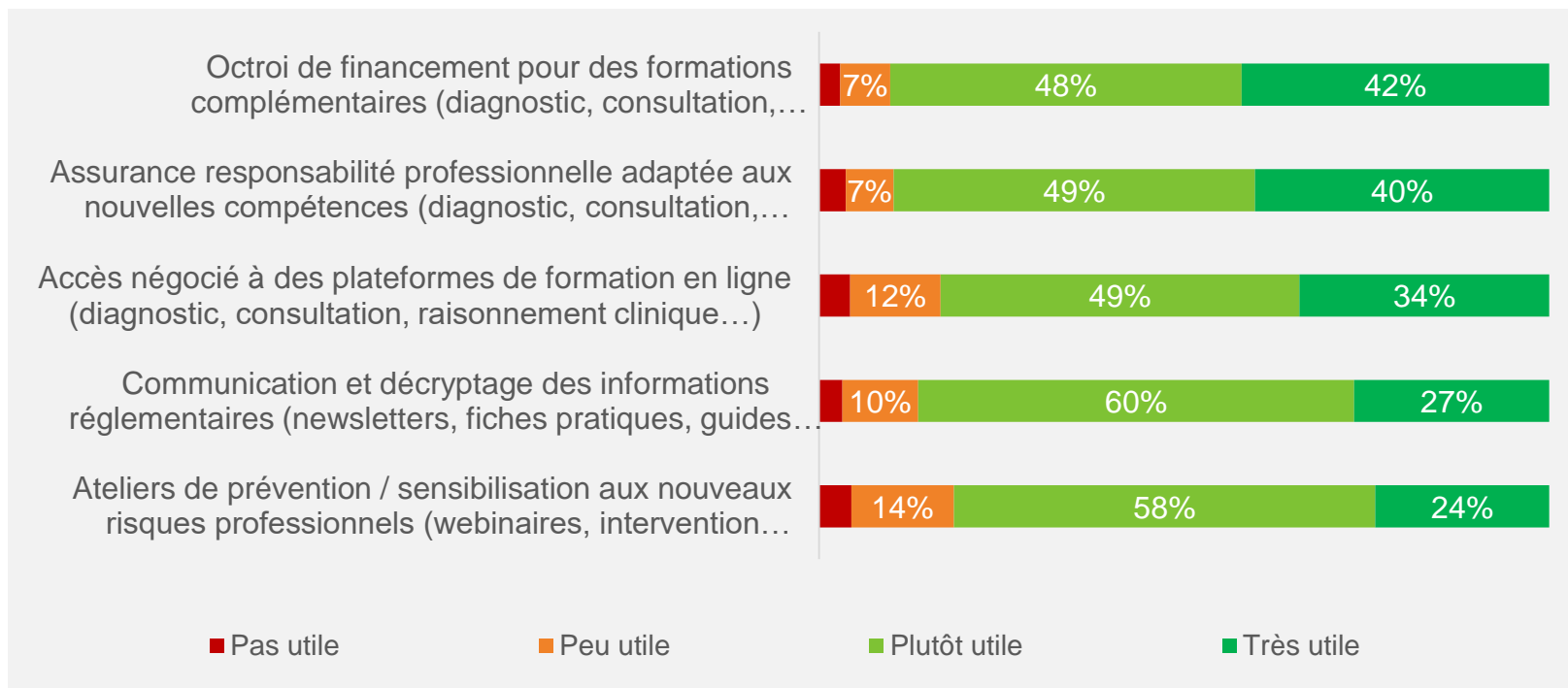
Un sentiment de préparation contrasté

- ◆ Une majorité d'infirmiers (59%) se dit **plutôt prête ou tout à fait prête** à assumer les nouvelles responsabilités, notamment celles qui officialisent des pratiques déjà courantes.
- ◆ Cependant, une part importante (41%) **déclare ne pas se sentir prête** à assumer ces nouvelles responsabilités.
- ◆ Les infirmiers identifient plusieurs leviers clés pour pouvoir assumer sereinement les compétences élargies dont deux prioritaires :
 - des **formations complémentaires** en diagnostic, raisonnement clinique, conduite de consultations ;
 - une **clarification du cadre légal** et des limites de responsabilité.
- ◆ De nombreux messages évoquent explicitement la nécessité d'une **revalorisation des actes et des salaires**, faute de quoi les nouvelles responsabilités sont simplement perçues comme une charge supplémentaire.
- ◆ Le message des infirmiers est clair : **l'autonomie ne peut s'exercer sans formation, clarification, reconnaissance et revalorisation financière.**



Des actions d'accompagnement MACSF jugées utiles

- ◆ Les infirmiers perçoivent les actions d'information et d'accompagnement pouvant être proposées par la MACSF comme « utiles », voire « très utiles », pour sécuriser et réussir la montée en compétences induite par le décret.





**MERCI DE VOTRE
ATTENTION !**

**Ensemble, prenons soin de
demain**